

Y. Cette Lettre empruntée des Grecs, n'a de véritable usage, que pour les mots qui sont tirés du Grec, plusieurs même la retranchent tout-à-fait. Salumède a inventé la Lettre Y que les Grues forment en volant, on la nomma aussi la Lettre de Pythagore, non qu'elle eût été inventée par ce Philosophe, mais parcequ'il mettoit deux fins de toutes choses, la vertu & la volupté exprimées par les deux pointes de S'Y, c'est en ce sens que Serse en parle Sat. 3. 4. 56.

Et tibi quæ Samios diduxit Litera ramos
Surgentem dextro monstravit limite collem.

Et dans les Catalecta Virgiliana,

Litera Pythagore Discrimine Secta bicorni.

Ausone, in Litteris Monosyllabis.

Ō quod et O Græcum compensat. Romula Vox O.

Litera Sum iota Similis, vox plena jubens I.

Cecropius ignota notis, ferale Sonans U.

Pythagore Vivium Ramis pateo ambiguus Y. &c.

S'Y se change Souvent en U, qui se prononçoit autrefois Ou, au lieu que l'ancienne prononciation de l'Y, est celle que les François donnent à S'U. &c. La Lettre Y étoit anciennement une Lettre Numérique pour exprimer le nombre de 150, comme cela paroît par ce vers,

Argolicus Centum quinquaginta facitque Characteres.

on trouve dans Baronius un vers qui donne à cette Lettre le nombre de 159. Je voici,

Y dat centenas et quinquaginta Novenas.

quand on met une barre sur la Lettre Y, cela marque le nombre de Cent cinquante mille. Tout ce que dessus est extrait du Dictionnaire de Morery.

Dans le petit Traité de la valeur des lettres que D. P. a mis à la tête de son Dictionnaire, Et dont j'ai déjà parlé, il ne fait

aucune mention particulière de l'Y, dont il ne s'est jamais servi-
 que pour exprimer yoh, terme du Dialecte Vennetais, qu'il rend
 par Measure ou Ruines d'edifices, qu'il a emprunté même du S.
 comme il se dit en Son lieu il observe seulement, à l'occasion de
 la Lettre E, que Davies, Auteur Gallois, écrit Souvent par y, ce
 que nos Bretons prononcent par Ei Et croit que chez ces auteurs
 y vaut Ei Diphthongue chez nous; ce qui me paroit assez
 vraisemblable. D'un autre côté le S.
 G. prétend que cette Lettre,
 presque bannie de la Langue française, est fort usitée dans la
 Celtique, où elle termine, Suivant lui tous les Substantifs en i, ou
 plutôt tous les mots, Exceptés les infinitifs en i. Elle en commence
 aussi plusieurs. Et se met également au milieu des mots, particulièrement
 devant une voyelle, pour faciliter la prononciation. je ne vois pas la
 nécessité d'employer un caractère dont il est si facile de se passer,
 rigoureusement parlant, puisque D. n. non plus que le S.
 Maunoir;
 ni M. Selgonidec ne s'en servent pas, au lieu que le S.
 G. l'emploie
 à tort et à travers sans discernement; je conviens cependant qu'on
 pourroit la substituer utilement à l'i voyelle qui se trouve à la tête
 des mots lorsqu'il ^{est} immédiatement une autre voyelle. Et je fais
 cette concession pour prévenir toute équivoque et empêcher qu'on
 ne donne à cet i initial le Son du J qui est une véritable consonne
 c'est dans cette vue ^{que} je me propose de faire une récapitulation de
 ces sortes de mots que j'écrirai ci-après ya, yach, yen, &c.
 quoique la plupart de ces mêmes mots aient déjà paru sous la
 Lettre i.

au Surplus le S.
 G. Sur Chiffre Romain dit aussi que l'Y vaut 150.
 ce qu'il appuie également sur le vers déjà cité:

Y dat centenob, Et quinquaginta, novenob.

Ce qui vaudroit 150, Suivant la version précédente.

1^{er} Y est Souvent employé comme pronom par le L. G. Mais comme ce pronom est tantôt mascul. tantôt féminin tantôt Singul. tantôt pl. que tantôt il signifie Elle, Elles; tantôt Eux, tantôt La ou Les; il s'est donné la peine de Diversifier Son orthographe en écrivant tantôt par un Y Seul, Et tantôt en le faisant précéder d'une H et tantôt d'un i; Distinction insuffisante, puisqu'elle ne s'étend pas assez pour indiquer clairement chacune de ces significations particulières, Distinction inutile, puisque de quelque manière qu'on l'écrive, Sa prononciation est toujours la même dans le même Dialecte, c'est-à-dire qu'on prononce toujours i dans les Dialectes où l'on ne l'aspire pas, chi ou ti dans les Dialectes où l'aspiration se fait sentir. Ce n'étoit donc pas la peine de varier Son orthographe, puisqu'il s'agissoit toujours du même mot, prononcé constamment de la même manière par tous les individus du même canton; ainsi puisqu'il affectionnoit si fort l'Y, il auroit pu dans tous les cas s'en tenir à ce Seul caractère. Exemples des diverses significations de ce pronom qui peut s'appliquer de tant de manières, Sans nuire au Sens. Y ô deus Lavaret en draze, ils, ou Elles, ont dit cela; car au pl. ce pronom est de tout genre: à la Veltre Eux ou Elles, ils ou elles ont dit cette chose là. Y a Yagô e Bughel, Elle nourrira Son enfant. S'eläch ew est Ar pläch? Ne m'eus Y Ket Gwelet, où est allée la fille? je ne l'ai pas vue. S'etra och eus-hu grat gant Ar viou? Debrei em'eus Y, quavez-vous fait avec les augs? je les ai mangés. il est visible que le mot étant constamment le même, quelque Sens qu'on lui donne, peut toujours s'écrire de la même manière; Et que pour le traduire convenablement dans une autre langue, il suffit d'examiner s'il se rapporte à un Sing. ou à un pl. Et à un masculin ou à un féminin, quelque soit l'orthographe de ce mot considéré en lui-même. au Surplus, comme le L. G. affectoit

De représenter tous les Dialectes, il auroit bien pu écrire par *Hy* ou par *Hi*, non pour distinguer le Sens du mot, qui se distingue uniquement par ses rapports au verbe ou au nom ou à l'un des pronoms qui l'accompagnent, mais pour faire sentir l'aspiration qui a lieu dans certains Dialectes, quoiqu'il y en eût d'autres où ce mot ne s'aspire pas. c'est probablement dans cette vue que D. S. a écrit par *Hi* la plupart de nos pronoms: tels que *Han*, *Hen*, *Hi*, &c. Le même motif, Et le projet que j'avois de faire quelques remarques sur son ouvrage, m'ont engagé à adopter son orthographe. Voyez donc tous ces mots ci-devant, Et en particulier mes Remarques sur le pronom *Hi*, qui fait l'objet de cet article. je suis néanmoins persuadé qu'au lieu de *Han*, *He*, *Hi*, *Ho*, &c. on peut écrire *An*, *E*, *i*, *O*, &c. dans les Dialectes où l'aspiration ne se fait point sentir.

Y, que D. S. écrit *Hi*, est encore employé par le B. G. au Sens de l'adverbe de lieu, qu'on exprime aussi en françois par *y* ou *là*, mais on ne s'en sert jamais que lorsqu'il y a du mouvement, comme lorsqu'on dit j'y vais j'y cours, j'en y rendrai; ou je vais là, je cours là, j'en y rendrai. *là* &c. en *lat*: *illuc* ou *lò*, encore ne s'en sert-on qu'avec l'article *Da*, qui signifie à, au, aux, et dont la voyelle *A* se lide devant Y. En sorte qu'on prononce *Dy* par Sincopé pour *Da y*, comme l'observe le B. G. qui nous donne ces Exemples: je m'y en vais, Me a ya dy. Mont a ran dy. Allons y tous, Deomp oll dy. il paroît que les françois ont conservé cet ancien mot de la langue des Celtes, Et qu'ils en ont même étendu la Signification.

Madame, vous voyez comme il tient la parole;
Mais il veut le combat; il l'attaque Et j'y vole.
Racine. La Phéboïde, ou les frères ennemis. Act. 2. Scen. 10. p. 25.
Ce matin donc, séduit par sa vaine promesse,
J'y cours, midi sonnant, au sortir de la messe.
Boileau Despreaux. Satire 3. p. 24.

1^{re} YA. adverbe d'affirmation Signifiant oui, En Latin, ita, Etiam, Sic. ya-Zur, oui Sûrement, oui Certes. ya da, oui da, pour Affirmer avec assurance, mais quelquefois cette dernière expression se prend par ironie, et c'est alors le ton qui fait la chanson. Les S. P. M. & G. Sur le mot oui, écrivent ya. D. S. L'écrit Hia; et je l'ai écrit ia que j'ai inséré ci-dessus en son lieu. Et dans ce pays, ce mot est de deux syllabes, puisque le son de chaque voyelle se fait entendre distinctement, sans se confondre. Les peuples du Nord se servent au même sens du même mot, mais ils le prononcent plus brièvement, à peu près comme nous prononçons le mot qui va suivre, qu'on doit considérer comme monosyllabe.

2^{de} YA est à proprement parler la troisième personne du présent du Singulier de l'indicatif du verbe irrégulier Mont, Aller, (En Brez. Moned) ou peis de Galles Myned. En Latin ire; Mais il faut observer que nous avons plusieurs manières de conjuguer le même verbe, et que lorsqu'on le conjugue à l'impersonnel, Les différentes personnes du même temps ne se distinguent que par les pronoms qui les accompagnent, le mot qui exprime le verbe toujours emprunté, à très peu d'exceptions près, de la troisième personne, restant invariablement le même pour chaque temps. ainsi ya se conjugue de la sorte à l'impersonnel. Me a ya, je vais, Se a ya, Tu vas; Hen a ya, il va; Ni a ya, Nous allons; Chwi a ya, vous Allez; Hi a ya, ils vont. Les temps simples du même mode conjugué à l'impersonnel sont en Léon yea pour l'imparfait, (En Brez. yez) pour le parfait, en Léon yeaux (En Brez. ya z) pour le futur yelo. Pour le conditionnel yase, yake ou yaje, suivant la diversité des dialectes, se servant toujours des mêmes pronoms pour distinguer les personnes.

Dans tous les Dialectes Armoricains, Les Différentes manières de conjuguer ont également lieu; on apperçoit seulement une différence légère dans quelques unes des terminaisons, Et quelquefois dans le changement d'initiale qu'on est dans l'usage d'insérer avant le verbe, après certains mots. Par exemple après la conjonction *Mas*, En fran^{cois} Et en latin *Si*, on insère partout la lettre *D*. *Mas-D-a Da Baris*, s'il va, ou *Si Elle va à Baris*: *Mas-D-a Da Besketa*, s'il va, ou *Si elle va à la pêche*. en s^{elon} ce *D* Surnuméraire se change en *Z* après la conjonction *Pa*, signifiant *puisqu'il* et *quand*. Exem^{ple}. *Pa-Z-a Da Baris*, puisqu'il, ou puisqu'elle va à Baris: *Pa-Z-a Da Besketa*, quand il ou quand elle va à la pêche. Dans certains cantons de *Trég.* où l'on n'aime pas le *Z*, on change ce *D* intermédiaire en aspiration forte, Et l'on dit *Pa'cha Da Baris*, puisqu'il, ou puisqu'elle va à Baris: *Pa'cha Da Besketa*, quand il, ou quand elle va à la pêche. Enfin il y a d'autres cantons où l'on ne tient aucun compte de cette lettre qu'on regarde comme Superflue dans cette occasion; puisqu'on dit au même sens: *Pa ya Da Baris*, *Pa ya Da Besketa*: il en est de même après une négation, où les uns disent *Ne-d-a Ker da Baris*; *Ne-d-a Ker da Besketa*: Et les autres disent *Ne ya Ker da Baris*; *Ne ya Ker da Besketa*: au reste il est évident que ces légères inflexions de voix ne constituent pas une différence bien essentielle, puisque ce sont partout les mêmes mots, la même manière de conjuguer, Et la même construction de phrases. Les *P. P. M. Et G.* écrivent toujours *ya* Voyez dans leurs Grammaires la Conjugaison du verbe *Mont*, *Aller*. *M. La Gramme*, dont la Grammaire est beaucoup plus méthodique écrit *ia*; Et *D. P.* que j'ai suivi dans le cours de ce Dictionnaire, écrit aussi *ia* *Monas, Aller* voyez le premier *ia* ci-devant, ainsi que les Remarques particulières que j'ai faites sur le même article.

948.

YACH, Sain, Saine, bien portant, qui jouit d'une bonne santé. Verbe dérivé yachaat, Guérir, Rendre et Recourir la Santé, la Rétablir Et Se rétablir; yachus, Sain, Salulaire, Propre à entretenir, à conserver, à rendre ou à Rétablir la Santé: autre dérivé yeched, Santé, Etat d'une personne bien portante yach-lesk, ou yach ewel lesk, ou ewel Ar lesk, Sain comme un Poisson. Cette façon de parler, toujours usitée, n'est pas nouvelle. Diodore de Sicile observe que les ichthyophages, ou ceux qui se nourrissent de poissons, vivent moins longtemps, mais sont plus exempts de maladies. Nous connoissons l'erreur de cette opinion, par la longue vieillesse de plusieurs Religieux, qui ne se nourrissent que de Poissons. un ancien Proverbe, pour exprimer une Santé parfaite, disoit: Aussi sain qu'un Poisson. Aristote observe que les poissons ne sont jamais atteints d'aucune peste. Voyez le Traité de l'opinion, Tom. 5. p. 326. Le S. G. Sur Sain, Saine écrit yach. Sain, qui jouit d'une Santé parfaite, yach lesq. D. B. écrit ci-dessus yach. Voyez ce mot, où j'ai Remarqué que iacchus, l'un des Surnoms de Bacchus, Père de la joie, et qu'on nous peint toujours comme regorgeant de Santé, devoit venir de iach, s'il n'est tout-à-fait le même que iachus, Sain, Salubre, Salulaire, utile à la Santé. M. Corret. La. Pour d'Auvergne, dans ses origines Gauloises, page 151. nous présente la même origine dans les termes Suivants: „Bacchus nous est représenté par tous les anciens Poètes, sous la figure d'un jeune homme: si l'on doit en croire leurs fictions, ses couleurs les plus vives, celles de la Santé, brilloient sur son visage: son Embonpoint étoit entretenu par le vin, le plaisir et la bonne chère qui marchaient toujours à sa suite. Homère le nommoit les délices des hommes. Hom. iliad. „M. un des Surnoms de ce dieu étoit iachus, c'est sous cette dénomination qu'il fut connu dans la Thrace, où le culte religieux de Bacchus passoit pour avoir été inventé, et d'où ses mystères avoient été portés dans la Grèce par Orphée, Philosophe Scythe. Sactant.

„Divin insolit. Cap. 22. Tous les peuples S'empresbirent Dans la Suite
 „D'adopter le culte d'une Divinité qui présidoit au plaisir, à la gaité, à
 „la Santé, et qui autorisoit tous les excès agréables de la table: iach,
 „dans la Langue des Bretons, est le synonyme du français, plein de
 „vie et de Santé: iachus, dans la Langue des Gallois d'Angleterre, veut
 „dire le mieux portant. Et dans une note au bas du même passage, on
 „trouve ce qui Suit: Les Bacchantes de la Thrace célébroient les orgies
 „de Bacchus, en remplissant l'air de clameurs et de vociférations. Baccha
 „Siberi patris Sive iachi orgia celebrantes omnia inconditis clamoribus
 „implebant. Le cri de ces femmes Scythes, étoit iachus. ce cri expressif
 „de l'Allégresse, paroît avoir été imité par tous les peuples de la terre,
 „dans les occasions de réjouissance, et dans toutes les fêtes dont le
 „vin et la bonne chère sont l'âme: L'on remarque que la Santé y est
 „toujours particulièrement célébrée: c'est ainsi que les Anglois Se
 „servent de l'expression de Long live, longue vie! Les français de celle
 „de Vive! Les Latins, de Vivat! Les Hebreux, de Chajach: id est Vivere;
 „Les Syriens et les Egyptiens, d'Audoni! id est Vivat Dominus meus,
 „vel Salvus sis Domine mi! &c. L'auteur pourroit ajouter pour les Bretons
 „D'ho yeched, à votre Santé.

Dans le vocabulaire Etymologique que M. Elai-Johanneau a joint aux
 Monuments Celtiques de Cambry, on trouve au mot Baccharach, page 342. et
 344. les Etymologies Suivantes qui confirment celle que j'ai donnée de
 iachus, l'un des Surnoms de Bacchus. Voici comme il S'exprime:
 „Baccharach, petite ville dans une île du Rhin, Département de la
 „Moselle, du Latin Bacchi. Ara ce lieu est célèbre par Ses vins: il y a une
 „Société de buveurs: Elle a en propriété une vigne dont les produits servent
 „à donner un dîner tous les ans. Vis-à-vis la ville est un Rocher avec
 „une inscription dans le Rhin, à fleur d'eau, Semblable à celui du lac de Genève,
 „nommé Picton, et aux deux pierres élevées dans le jardin par Josué.

Ces Rochers Sont De ceux que les anciens Latins appelloient
Ara, Autels:

"Saxa vocant Itali mediisque in fluctibus Aeras

"Dorsum immane mari summa.

Virgil. Æneïd. lib. 1. mibi p. 114.

Le mot Baccharach est un mot tout Celtique, composé du Gallois Bach,
Bambin, petit enfant, d'où Baccus, et d'Arch ou Arsch, Grand coffre,
Arche, d'où Ara, Autel; ce qui prouve que les Celtes n'ont point emprunté
le culte de Bacchus des Romains, mais les Romains des Celtes; ce qui
se confirme encore, c'est 1° que Bacchus a pour Surnom Iacchus,
dont le sens est inconnu aux Grecs et aux Romains, ainsi que celui
de Bacchus; il vient du Celtique iacchus, Salulaire, Sauveur, de iach;
qui rend la Santé et la vie, iacha, Rendre la Santé et la vie;
iæcher, Santé, d'où les mots Grecs Hygie et Hygienne; En effet on
représente Bacchus comme un enfant joufflu, joyeux, plein de Santé
et d'embonpoint; c'est 2° que le mot Altare, Autel vient aussi du Celtique
Galt ou Alt (d'où Altus) Montée, en Gallois; Et Ar, Terre, Montée de
Terre, Grotte. En effet la Bible parle de deux Sortes d'Autels, l'un de
pierres ou de bois, qui ressemble à un grand Coffre, comme ceux de
nos églises, et l'autre de terre, comme nos Tumuli.

L'Étymologie que M. Elsi johanneau développe ici de
iacchus, l'un des Surnoms de Bacchus, justifie celle que j'ai
donnée ci-dessus, et que j'avois déjà présentée sur iach, ainsi
que s'écrit D. S. voyez ce mot ci-dessus puisque c'est absolument
la même. Peu importe l'orthographe: qu'on écrive iach ou yach,
cela ne change rien ni au Son ni au Sens. on vient de voir que
M. Corret La Tour D'Auvergne nous offre également la même
origine; et le Portrait que ces deux auteurs nous font de Bacchus

S'accorde assez bien avec ce qu'en dit Ovide, qui entre autres
Surnoms de Bacchus, n'a oublié ni Iacchus ni Evan; Et ce dernier
peut être également celtique, fait d'Ef ou Ev, qui marque l'action
de boire ou la Boisson, D'où le verbe Efa ou Evâ, que ceux de
Fréques prononcent Efaîn ou Evâin, Boire; ce qui convient assez au
Patron des yvrognes, ou ce qui est la même chose au prétendu Dieu
du Vin.

Phurcique dant, Bacchunisque vocant, Bromiunisque, & dæumque
ignigenamque, Solunisque iterum, Solunisque biniatram
additur his, Nyseusque, indetonsusque Phioneus,
Et cum Senæ genialis consilior uxor,
Nycteliusque, Eleusque parens, Et Iacchus et Evan:
Et quæ præterea per Grajos plurima gentes
Nomina Libes habes, tibi enim inconsumenta iuventa est:
Tu puer æternus, Tu formosissimus alto
conspiceris coelo: tibi, cum sine cornibus ovis,
virgineum caput est. &c.
Ovid. Metam. lib. 4. p. 52. et Seq.

YADETI. Nom de peuple, voisin de la Manche, mentionné par Strabon.
Voyez ci-après Ycaudet.

YALCH, Bourse, en Latin Crumena, Marsupium, pl. ilchies. Le b. &
l'écrit de même, et pour les Venet. yalh, pl. yalheur. ce pluriel. Serait
chez nous yalchou, qui peut se dire aussi, quoique ilchies paraisse
plus ancien. Le Diminutif de yalch est yalchig, petite Bourse ou
Bourselle, pl. ilchierigou. Le P. G. met encore Boursies, qui fait ou
qui vend toutes sortes de Bourses, yalches, pl. yalcherren. S'ac-
Embourser, il met yalchat; et S'ac-Debourser, il yalchat. Le dérivé de
yalch, qu'on prononce yalchad est plein la bourse, pl. yalchadou. D. l'écrit
ci-dessus ialch. Voyez y.

YAN, jean, Nom d'homme. Diminutif yannig, jeanniol ou petit jean. c'est ainsi que nous prononçons en séon; mais il est à Remarques que si on le fait précéder de la qualité de Saint, Saint, yan se change en jan par J consonne. il y a eu beaucoup de Saints personnages qui ont porté le nom de jean. les plus célèbres sont Saint-jean-Baptiste, Saint jean-baptiste, En Latin, Sanctus joannes-Baptista; Et Saint jean Apôtre & Evangéliste. Saint jan Apostolus hag Avieles, Sanctus joannes Apostolus. Et Evangéliste. puis qu'en parlant du premier, La Sainte Ecriture nous dit qu'entre les enfants des femmes, il n'en a paru aucun plus grand que S. jean-Baptiste, ~~Rex~~ *Rex* ~~hominum~~ *inter natos mulierum non surrexit* Major joanne Baptista; Et en parlant du Second, Elle Remarque que lors de la cène, il eut l'honneur de reposer sa tête sur le Sein de notre Seigneur, qui *Supra pectus Domini in cenâ recubuit.* au reste quoiqu'on dise yan pour le nom Masculin de jean, on ne dit pas yannes pour le nom féminin jeanne; mais on dit janned, jeanne, Et pour diminutif jannedig, jeannette petite jeanne. ces noms sont consacrés par l'usage de l'Eglise qui les a rendus fort communs. yan ha janned a voa breux ha choas, jean & jeanne étoient frère & sœur.

De jean Et de son cheval. Epigramme.

Sur son cheval jean servoit,

contre jean le cheval ruoit,

Et tous deux écumoient de rage:

Mathurin qui pour lors passoit,

Dit à l'homme qui le connoissoit

Ch' jean, montrez-vous le plus sage.

Le chevalier D'Acilly. Bibliothèque. Poët. Tome 2. liv. 7. p. 137.

125

YAO, YAU, ou YO, autrement peis. J con donne YAU ou JO est un terme usité en plusieurs endroits pour désigner un Cheval, une jument, une bête de somme. En Lat. *jumentum* & *carcinarium*. 2°. c'est un terme de Routiers, Charratiers, Voituriers, &c. ou un cri dont se servent les gens de cette profession, pour exciter leurs chevaux à partir ou à marcher, à dresser le peis. 3°. quelques-uns emploient aussi le même mot pour exprimer le joug dont on se sert pour atteler les bœufs. D'autres appellent ce dernier yeau, Gueau, Gheau & Ghiau. En Latin *jugum*. D. B. l'écrit ci devant Gheau & Ghiau. Voyez l'un et l'autre ci devant. Et j'au, Monture de toute espèce soit Cheval, Mulet ou Âne.

22

YAO, YAOU, YOU, YAU. il paroît que c'est là le primitif dont on se servoit autrefois au sens de jeune, Et dont on a fait depuis yaouanc, que D. B. a écrit ci devant javanc. on y voit que Davies écrit pour les Gallois iau, junior; ieuaif (qui devoit être yaouci dans notre Dialecte) *nata minimus*, Et le P. E. au mot jeune, qu'il rend par yaouancq, suivant l'usage d'aujourd'hui, met aussi yaou, you, yau. Et ce qui se prouve d'une manière incontestable, c'est que de ce yaou est venu yaouacher, que D. B. a écrit ci devant iaouer, le plus jeune des Garçons, le Cadet, le jureigneur; Et le féminin yaouacheres, la plus jeune des filles, la Cadette, la jureignouras. Mais il est à propos d'observer ici que de quelque manière qu'on écrive yaou, yaou, you, yau, iao, iao, iou, iau, ou jao, jaou, jou, jau, jo, ce ne sont là que des variations du même mot, ou de pures différences de Dialectes. aussi D. Paul Perron, dans son Livre de l'Antiquité de la Nation & de la Langue des Celtes, pages 98 et suivantes & encore p. 104, ne craint pas d'avancer que le vrai nom que Jupiter portoit parmi les Filans a été jaou, ou plutôt jou, car il étoit effectivement le plus jeune des enfans de Saturne. Et le P. E. qui a beaucoup emprunté de D. Perron, a rendu le nom de Jupiter par yaou, yau, you. Voyez javanc ci devant, puisque D. B. l'a écrit ainsi, et mes Remarques sur le même mot, où j'ai inséré dans un plus grand détail des passages de D. Paul Perron et du P. Grégoire.

954

quoique M. Corret La-Tour D'Auvergne Semble laisser au Lecteur.
 le jugement de cette Etymologie, on Sapperçoit Sans peine qu'il penche
 visiblement pour l'opinion de D. Perron, qu'il justifie encore par Des
 nouvelles conjectures; Voici comme il s'en explique Dans Ses origines
 Gauloises. p. 172 et suivante, à l'occasion de jupiter, la cinquième des planètes.
 Jupiter, rectius jupater, sive joupater; Gracis jopater: Ce Dieu fils de Saturne,
 eut pour aïeul le Ciel, nommé aussi urane: jupiter étant le dernier des
 divinités majeures de l'Olympe, des Dieux du premier ordre, fut Sans
 doute par cette raison Surnommé le jeune jupiter. Sic dictus à Nominativo
 antiquo jovis, quasi dicat juvenis; antiquitus junis, unde romanet Latinis,
 junior. Hinc etiam junonis Nomen jupiter; Ce nom, au lieu de faire dans les
 cas obliques jupitris et jupitri, fait jovis, jovi: Les anciens latins employoient
 souvent jovis au premier cas. ju, jo, jovi, jovis et juvenis; tous ces mots
 recommandés Sur l'Enclymne des Latins et des Grecs, Sont des adoucissements
 du primitif Celtique iou, iava, iouvanc, iovanc, Et iouvanc, en Breton le
 jeune; de là l'italien giovane; le françois jouvence à la même origine,
 Et se rapporte visiblement au primitif Celte. Breton iouvanc, id est juvenis.
 on Sait que le nom de jouvence ou jouvence, fut donné Dans l'antiquité à
 une fontaine merveilleuse, dont les eaux avoient la propriété de rajeunir
 ceux qui s'y plongeient. il paroît que la plume ingénieuse des latins qui
 embellissoit Et qui rajeunissoit tout, avoit usuré Sur nos vieux mots Celtiques
 le même pouvoir que la fontaine de jouvence exerceoit Sur les corps: le mot
 juvenis, Sorti de iouvanc, en est une preuve. Les Bretons nomment le jour
 consacré à jupiter; Dis iou, sive Di jou; Latin Dies jovis; Gallois Dydd jou.
 Cicéron dérive le nom de jupiter du Latin juvare: jupiter Sic dictus quod
 juvenans pater. on abandonne cette conjecture au Lecteur; c'est à lui à
 prononcer. Si Sur cette Etymologie on peut appliquer à Cicéron ces paroles
 d'Horace: inutiles ramos amputans feliciores inserit. D'autres font venir le
 mot jupiter de l'Hebreu jehovah: jehovah apud Hebraeos aliud Dei nomen
 proprium.

YAOU est le nom du jour de la semaine auquel les François donnent celui de jeudi, les Latins celui de Dies jovis; Ar yaou, de jeudi; Et lorsqu'on ne le fait pas précédé de L'Article on s'exprime par Dir you, jeudi ou jour de jupiter; ce qui rappelle que ce jour étoit consacré à ce faux Dieu; Et que ce nom étoit en effet celui qu'il portoit parmi les Celtes. Et comme le primitif yaou ou you, suivant le Dialecte, signifie originellement jeune, Ceci donne un grand poids à l'opinion émise d'abord par D. Paul Berron sur l'Étymologie du nom de jupiter, opinion adoptée et soutenue ensuite par le R. G. Et par M. Corret-la-Tour d'Auvergne, ainsi que je l'ai rapporté dans l'article précédent. Le même D. Paul Berron prouve très bien que jupiter, quoique le plus jeune des enfants de Saturne, fut le plus puissant Roi de toute la Race; ce que personne jusqu'ici n'a osé contredire; Et ce fut apparemment pour cette raison que les peuples payens lui décernèrent les honneurs divins et le regardèrent comme le plus grand des Dieux. Remarquez aussi qu'Orde le représente jeune: jupiter est juvenis, juveniles aspicit vultus.

Orde. fast. lib. 3. p. 50.

YAOUAHER, que D. l'écrit ci-dessus Jaouer, ou Javer, cadet, de tous les fils, le plus jeune des garçons qui doivent avoir part à l'héritage: ce nom est composé de jau, jeune, plus jeune, et de Her, Héritier. Davies met YAU, junior. Le pl. est jaoueres et jaouerien, mais peu en usage; il y en a qui prononcent Jaouaer, ou Jaouaher, qui est le meilleur, parce que Jaoua ou Java, est le superlatif.

R YAOUL ou yaou étoit l'adjectif primitif. Le comparatif étoit Jaouoch et le superlatif Jaoua ou yaoua, comme le reconnoît D. l. mais si le composé Jaouaher étoit le meilleur, pourquoi l'écrit-il Jaouer. Le R. G. sur cadet, Suine, juveigneur l'écrit yaouaer, pluriel yaouaheryen féminin sing. yaouaeres, Cadette, juveigneure, pl. yaouaeresed. Sur juveigneurie, qu'il définit par ces mots. l'astage de cadet, ou de jeune Seigneur, il met Rann ur yaouaer Nobl, ce qui signifie mot à mot l'astage d'un

juveigneur Noble; Mais on auroit tort d'inférer de là que le titre de juveigneur, en Breton yaouaher appartenait exclusivement aux Nobles. Car dans les fiefs où le droit féodal connu sous le nom de quereise a subsisté jusqu'à la Révolution française, on donnoit le titre de juveigneur yaouaher au plus jeune des fils légitimes du tenancier, parcequ'il héritoit seul de la totalité de la tenue, à l'exclusion de tous ses frères et sœurs, et c'est ce qui est fort bien exprimé par le composé yaouaher, qui signifie exactement juveigneur ou le plus jeune héritier; Mais au défaut d'enfants mâles, l'héritage passoit à la plus jeune des filles, qu'on appelloit par la même raison yaouaheres, c'est à dire juveigneure; Et ceci me donne occasion de relever une erreur du D. G. qui avance au mot quereise, qu'il rend par qavas ou Karas, que dans l'usage de quereise la tenue est au mineur; Et qu'au défaut d'enfant mâle la tenue va au seigneur; il est aisé de voir qu'il confondoit le droit de quereise avec le droit de mortue ou la chose avoit réellement lieu, comme il le dit; Mais il est également certain que dans les fiefs en quereise, la plus jeune des filles, au défaut d'enfant mâle, héritoit seule de la totalité de la tenue. Voyez Her et Taouer ci devant. car c'est la composition de Taouaher ou yaouaher justifie pleinement D. B.; D. B. Person, le D. G. et M. Cornet La-Tour. D'Auvergne, lorsqu'ils ont voulu que Taou, Tou, ou Yaou, qui est la même chose en différents Dialectes, signifie proprement jeune.

YAOUANIK, jeune; yaouancoch, plus jeune; yaouancâ, le plus jeune Diminutif yaouankig, très-jeune, un peu jeune. Verbe dérivé yaouankaat, Devenir jeune, Rajeunir. c'est ainsi qu'on s'exprime actuellement. le D. G. Sur jeune, écrit yaouancq (c'est-à-dire yaou, you, yaou) un jeune homme, un Den yaouancq, pl. Tad yaouancq, une jeune fille, Plach yaouancq, pl. Plached yaouancq. &c. le S. M. Sur jeune écrit iaouanc. D. P. écrit ci devant iaouanc, jeune, iaouanclet et iaouanclet, jeunesse, &c. cette orthographe n'est pas conforme à notre prononciation: le Système qu'il avoit imaginé de supprimer les consonnes finales de nos infinitifs, fait qu'il a encore plus mal écrit

Le verbe dérivé qu'il rend par *icaucanca*, Rendre ou devenir jeune; Et au moyen de ce Système bizarre, il ne distingue plus le verbe du Superlatif, au reste il cite aussi le Breton Gallois De Duval de l'orthographe duquel il semble avoir voulu se rapprocher, puis qu'il observe que cet auteur met *Iau*, junior. *Ieucf*, *natu minimus*... Et peu après *Ieucage*, Et *Iefange*, *juvenis*. *Adolescent*. Sic *Amor*. *Ieucagach*, junior (celui-ci répond à notre *yaouancoch*) *Ieucingaf*, *natu minimus*, répondant à notre *yaouanca*. *Ieucf* idem (C'est notre ancien *yaoua*) Vide *Iau*. Ces derniers doit être le même que notre *yaou*. &c. D. S. reconnoît que *Son* *icaucanca* est composé de cet ancien *Iau*, jeune, et d'*Ang*, Ample, Grand, et qu'il marque un jeune homme en toute la grandeur qu'il peut avoir à la fleur de son âge; ainsi il répond au latin *juvenis*. Ces observations conformes de plus en plus tout ce qui a été dit précédemment sur *Iau*, *Iauet*, ou *yaou*, *yaouach*, et sur l'origine du nom de *jugiles*. Voyez aussi *Iavane* ou D. S. fait entendre que le lat. *juvare*, *jugare*, *jumentum* pour *juramentum*, vient de *Iau* pour *Gheau* ou *yeau*, *joug*. il y convient également que *juvenis* et encore mieux *juvencus* avient. l'air Gaulois, ce qui est en effet plus que probable: j'ai Remarqué, sur le même article, qu'*Horace* s'étoit servi du mot de *juvenci* pour désigner des jeunes gens; et j'ajouterais ici qu'*Ovide* s'est servi de même de *juvenca*, en parlant de la belle *Hélène*:

Graja juvenca venit, quate, Patriamque, Domumque
Perdat. io prohibe, Graja juvenca venit.
ovid. Epist. Heroid. 5. Oenone à Paris p. 20.

YAOUANKIS, jeunesse. Le S. M. Sur jeunesse, écrit *icaouanctis* et *icaouanctot*. Le S. G. Sur le même mot, écrit *yaouanqix*, *yaouanqlit*, *yaouanqted*. L'origine de ce mot n'est pas difficile à reconnoître; et d'une vérité palpable que c'est un dérivé de *yaouank*, jeune; et l'on a déjà vu dans l'article précédent que ce *yaouank* est lui-même

composé en partie de yaoua, qui est tombé peu-à-peu en désuétude depuis que yaouank a prévalu dans l'usage, quoique ce yaoua approchât de la même valeur, puisqu'il étoit le superlatif de yaou, qui signifioit jeune, mais sans doute qu'il a paru plus énergique de se servir de yaouank. Doit on peut au besoin augmenter encore ses gradations, au moyen de son comparatif yaouankoch & de son superlatif yaouanké. Il est bon d'observer cependant que l'adoption du composé yaouanc n'est pas d'une fraîche date, elle doit même remonter à des siècles fort reculés, puisque tout porte à croire, comme on l'a remarqué sur l'article précédent, que les Latins en ont fait juvenis, juvenus, juvenca, &c. il n'est pas moins vraisemblable qu'ils aient fait de notre desive yaouankis ou yaouankéa leurs juvenus, juvenas & juvena.

interit nullum Daxus-ne loquatur, Ero, ne:
Medurus-ne senex, an adhuc florente juventa
servidus, &c. Horat. De Arte Poëtica, p. 264.

Statutque aras à cespite binas,
Dextero Hecates, at lava parte juvena.
Ovid. Metam. Lib. 7. p. 104.

Mais Soit que les français aient tiré jeune, jeunesse, jouvence du latin, Soit qu'ils l'aient puisé directement ces mots dans le Celtique yaouanc, yaouankis, ou iaouanc, iaouankis, on ne sauroit contester qu'ils ne Soient dérivés de la même source. Le D. G. Sur jouvence, jeunesse, renvoie au mot fontaine, où il s'exprime ainsi: fontaine de jouvence, fontaine fabuleuse du Roman de Flou de Bordeaux, que le peuple croit Sortir du paradis terrestre, & avoir la vertu de guérir de tous maux, & de rendre les vieillards à l'âge de trente ans, ce qu'il rend en Breton par ces mots: feunteun An Douar a vuhez. An feunteun a vuhez, c'est-à-dire fontaine d'eau de vie; ou

La fontaine de vie, il auroit pu dire littéralement *Ar fontein a yaouankis*, ou *a yaouanket*, termes qui eussent correspondu avec exactitude aux expressions françaises: la fontaine de jeunesse, ou de jouvence. Le plus célèbre de nos fabulistes franç. parle aussi de la fontaine de jouvence dans la fable intitulée La jeune veuve.

Les jeux, les Ris, La Danse
ont eue leur tour à la fin
on se plonge Soir et matin
dans la fontaine de JOUVENCE.

La fontaine Liv. 6. fable 21. p. 140.

*Sum pleno Dulce est immergi fonte juvenis
cum nox atra vocat, cum fugat astra dies.*
Traduct. de M. Giraud.

L'Éditeur de la fontaine, à l'occasion des vers ci-dessus, fait aussi cette observation en note: Sous la fontaine de jouvence (fiction Romaine) on entend une eau qui a la propriété de rejoindre ceux qui en boivent.

Grand dommage est que ceci soit si rare,
filles connait qui ne sont pas jeunettes
à qui cette eau de JOUVENCE viendrait
bien à propos.

plaisante conclusion d'un ancien Rondeau, qu'on peut voir à la fin du chapitre
des caractères de ce siècle.

Enfin si j'ai eu raison de lire *juvencus, juvenca, juvenis, juvenla, jouvence*, &c. &c.
yaouanc, je suis également fondé à désirer encore de la même source le vieux franç. *jouvenel*,
qu'on a rajeuni sous la forme de *jouvenceau*, heureusement employé par le même
la fontaine dans la fable intitulée Le Vieillard & les trois jeunes hommes.
un octogénaire plantoit.

Passe encor de bâtir; mais plantes à cet âge,
Disoient trois jouvenceaux, enfants du voisinage,
assurément il radotoit!

La fontaine Livre XI. fable 6. p. 289.

YAR, Poule, pl. yer. outre ce pl. le D. G. met encore yareded; Mais il n'est guères usité, à moins qu'on ne s'en serve par plaisanterie. Le Diminutif de yar est yariq, Poulette, pl. yerigou. on donne en général le nom de yer à toute la volaille d'une basse-cour, quand on en parle collectivement, sans distinction d'espèces, parceque les poules en font toujours le fond principal. Le nom de yar, Poule ou Geline, se donne encore à d'autres volatiles; on y joint ordinairement une épithète pour en distinguer l'espèce, comme yar Goret, Poule-tour-àge, Poule ou Gelinotte de bois; Deux yar, Poule d'eau, qu'il ne faut pas confondre avec yariq-dour, qui est le nom qu'on donne en ce pays au Kalle d'eau. Cleur yar ou Clujas, suivant la prononciation la plus usitée, dordrix; mais dans le pl. de celui-ci, on a allongé le pl. naturel yer, puisqu'au lieu de Cleur yar, qui seroit régulier, on dit Cleur yeri, ou plutôt Clujiri. La poule est d'une grande ressource dans la maison rustique, puisqu'indépendamment des œufs qu'elle donne, des poullets qu'elle fait éclore et qu'elle élève, elle fait éclore de même les œufs de canne qu'on lui confie et prodigue les mêmes soins aux jeunes canards qui en proviennent.

incubet, Et Rubrix Anates Gallina tenellos

baucit agria, &c.

dernière Cours de Latinité. Poins. p. 262.

au Supplus Voyez Yar, puis que D. G. l'a écrit de même ci-devant.

YARENN, quenouillée ou Soupée de filasse, soit de lin, de chanvre, de laine &c. Le D. G. écrit de même yarenn, pl. yarennou. il y a apparence que ce nom dérivé de yar a été donné à la Soupée de filasse, à cause de sa forme et de sa grosseur qui ne s'éloignent pas de celles de la Poule, de même que les Français lui ont donné le nom de Soupée du lat. *supa*, une petite fille. Ces observations sont de D. G. qui a écrit ci-devant *Yaren-lin*. Voyez-y.

YARIG, Poulette, petite Poule, pl. yerigou. Voyez yar, dont yarig est le Diminutif. On donne aussi ce nom à la constellation des Pleyades qu'on appelle vulgairement en français La Soudinière.

YARIG-ZOUB. Poële d'Eau. pl. yerigou-dour. le f. g. Sur Poële, oiseau aquatique, met pour celui-ci yaricq-dour. pl. yaresedegigou-dour; ce qui supposerait le simple yares, le pl. yaresed, & le diminutif yaresig, dont le pl. Serait en effet yaresedigou; mais ces dénominations ne sont guères usitées. Le même f. g. met encore Raï-dour, pluriel Raïed-dour. Le nom de yarig-zoub est composé de yarig, Poulette, petite poule; & de Dour, Eau. on lui donne ce nom, par la raison que cet oiseau fréquente les eaux; mais il ne faut pas le confondre avec la Poule d'eau, autre oiseau aquatique que nous appelons en Breton Dour-yar, nom composé suivant l'ancienne méthode du mot Dour, Eau; & de yar, Poule. le pl. est Dour-yer. Davies a aussi un nom de même composition, qui dans son dialecte, est Dyff-iar, mais il le donne à la Sarcelle ou Cercelle, encore autre oiseau aquatique, que nous nommons Erac-houad, ce qui veut dire faux-cornard. Canard bâtard, au reste il est possible que Davies ait confondu les espèces.

YARLOU ou **JARLL.** est un terme aujourd'hui inusité pour dire un Comte, En Lat. Comes, audit le f. g. Sur Comte, écrit jarll, qu'il marque d'un aliàs il paroît néanmoins que ce terme est demeuré annexé à quelques noms de lieux; Et M. Boudouin Maison-Blanche, dans son Manuscrit Sur l'Armorique et les Armoricains, anciens et Modernes, dont on a inséré des Extraits dans les Mémoires de l'Académie Celtique, nous apprend qu'à Lannion, près de la chapelle de Saint-Patrice, est une éminence qu'on nomme Cur-yar, au lieu de Cur-yarl, & la Cache du Comte. &c. au moins, dit-il, le mot est clairement qualifié. M. Elvi-johanneau, dans ses observations critiques sur ce passage, remarque que s'il n'y a pas d'altération dans Cur-yar, il signifie la cache de la poule; il a vu cependant que l'Altération que suppose M. Boudouin dans ce mot est possible. on voit par la suite du même extrait que l'on pourroit écrire yarl, ou jarl, puisqu'on le traduit toujours par Comte, de quelque manière qu'on s'en écrive. Voyez les susdits Mémoires, Tome 5. p. 221-234.

YEAU, joug. Le B. G. écrit aussi yéau & Gheau pluyez you & Guey you.
Sous les Venet. yéu & yau. Le B. M. L'écrit yau. Et D. B. en a fait
deux articles, dont il écrit l'un Gheau & l'autre Ghiau. je crois
bien que l'original est Gheuw, dont le double w étant final se
prononce comme un O; ainsi on doit dire en leon Gheo ou yeo,
Gheau ou yeau. Voyez ces mots écrits ci-devant par G. & mes
Remarques là-dessus. Voyez aussi mes Remarques sur le mot
chouc ci-devant, d'où je fais venir le latin jugum, ainsi que le
français joug.

Le joug qui nous impose, est, dit-on, trop pénible;
ses dogmes sont obscurs; sa morale est terrible.

Racine le fils. Scène de La Religion. Chant 4. p. 142.

je veux choisir mon joug. Et qu'entre ces deux loix,
mon intérêt soit juge, et décide mon choix.

que me donne de plus, à quel joug plus pénible
me condamne le dieu qu'on me peint si terrible.

Mon choix n'est plus douteux, je ne balance pas.

Le même. Chant. 6. pp. 185. et 191.

YEAUDET. il y a bien des variations sur la manière d'écrire ce nom,
que le B. G. écrit Gueaudet, Gueudet & Guevedet, qui doit être, suivant lui,
le pl. de Gue, passage, Gue, où l'on passe une Rivière sans bateau, en conséquence
il écrit Gue, Gue, pl. Gueou, Guevedet, Gueffedet, Gueaudet, Notre Dame du
Gueaudet, ancienne Eglise au milieu de la ville de Quimper, Ar Gueaudet,
Ar Guevedet. Au inton. Varie Ar Guevedet, id est, dit-il, Gue des deux
Rivières d'Adet & de Treys, puis il renvoie à Gue, que j'ai déjà cité & à
Sexobie. Sur ce dernier nom il marque Sexobie, ville détruite dont tous
les anciens Historiens parlent. Elle étoit située à deux lieues de
Lannion, & a été le premier siège épiscopal de Tréguier: il y a eu en ce

2 yéu, joug & de Meus, honneur, l'ange yéu, joug
homme de joug, sa syllabe R y peut être posée
Requiesce, suite, file

Lieu. Soixante-douze Evêques; c'est à dire, depuis le premier siècle, auquel on le suppose établi, jusqu'au neuvième siècle, où cette ville ayant été rasée par les peuples du Nord, le Siège Episcopal fut transféré à Tréguier. il marque pour le Breton les noms de Lexovry & de Cosqueauded; Mais Elle n'est connue des gens du pays que sous ce dernier nom, auquel il renvoie encore. Et sur celui-ci, il met de même Cos-Gueauded ou plutôt, Cor-Gueuded, qui veut dire ancien Gué, méchant Gué, ou, passage de Rivière; Simple Chapelle sur le Lexovry, où étoit autrefois la ville de Lexobie, premier Siège des Evêques de Tréguier. Voyez, dit-il, Lexobie De Argentre Histoire De Bretagne, Vol. 1. p. 63. verso Et 64. Recto appelle ce lieu Corqueoudet, c'est à dire vieille cité; il diffère donc pour la valeur de ce nom de l'opinion Du B. G. Et ce n'est pas là la seule différence; car il ne croit pas que ce Siège Episcopal soit l'ancien; il observe que ceux de Tréguier se disent être ceux que César appelle Lexobie, & se trouvent de très anciennes Penchantes où l'Evêque de cette ville s'appelle Episcopus Lexobiensis, lesquels César met en même voisine; encore que les Normans se soient appropriés le même mot pour Lisieux. Les Bretons disent que leur ville étoit Siliace au lieu appelé de présent Corqueoudet (vieille ville ou vieille Cité) dont on montre encore les ruines sur la rivièrre de Loquet, auquel lieu ils disent avoir été le Siège Episcopal jusqu'en l'an 836. que Alain, Roi des Danois, dont ils chantent encore quelques vieux vers en Breton, prit et ruina la ville, s'emparant l'Evêque Guaranus, et emportant avec soi les Reliques du corps de St. Jugal (ou Jugual) à Chartres, auquel lieu le Chef est encore retenu. Depuis cette ruine le Siège vacqua 23 ans, jusqu'à ce que Néomène, Roi, du temps de Charlemagne, le rétablit: Non pas au premier lieu de Lexobie, mais environ douze mille pas de là, en un val qui s'appelloit Trecoir, dont la ville a pris le nom de Lantréguier, & le Diocèse Tréguier. Et M. Deric dans son introduction à l'Histoire ecclésiastique de Bretagne,

Tome 1^{re} p. 62 adopte le nom de Corgeudet et l'Étymologie que
 de S. G. a donnée de ce nom on prétend, dit-il, qu'autrefois il y
 avoit une ville à Corgeudet. Le Nouvel historien de Bretagne, Dom
 Morice dit qu'on en appercevoit encore quelques vestiges, et qu'elle
 fut ruinée par les Danois au commencement du Neuvième siècle. Il
 ajoute que les peuples qui en dépendoient sont les Sexobii de César.
 M. Deric fait les réflexions suivantes sur ce passage de D. Morice.
 Les monumens anciens ne déposent pas, dit-il, en faveur de l'existence
 de cette ville; et l'on ne voit pas quelle ait figuré du temps des Romains.
 Tout ce que nous pouvons raisonnablement accorder (ajoute-t-il) c'est
 que des Bretons de l'isle, qui se seroient réfugiés à Corgeudet, du
 temps des Saxons, y auroient fondé une petite ville; mais nous
 sommes trop amis du vrai pour tenter d'enlever les Sexobii au
 Diocèse de Nîmes. Les meilleurs auteurs laissent ce peuple à la
 Normandie; nous ne devons pas la troubler dans sa possession. Au
 reste cette ville Corgeudet est trop éloignée des lieux indiqués
 par la Table de Peutinger, pour qu'on puisse la confondre avec
 Vorganium. Cette dernière réflexion répond à l'opinion hasardée
 par Samson, qui plaçoit Vorganium à Corgeudet; au lieu que M.
 Deric a fait de grands efforts pour prouver que son emplacement
 étoit corhaix; mais j'ai des doutes assez bien fondés pour me
 rendre l'une et l'autre opinion suspectes. Voyez Karahes et
 Vorganium que j'ai insérés ci-dessus. Pour revenir à Corgeudet,
 il est bon de remarquer que M. Deric, qui paroîtroit avoir quelques
 doutes sur l'existence de cette ancienne ville, y revient encore à la p. 74
 du même Tome déjà cité, où il n'ose nier que dans des temps reculés,
 il n'ait existé une ville, sous le nom de Sexobie, dans le lieu qu'on
 nomme Corgeudet; mais il prétend qu'il n'en résultera rien en faveur.

Des prétendus Lexobii de L'Armorique; qu'il dit être absolument
 inconnus à l'antiquité. D'ailleurs le nom de Lexobie, qu'on fait porter à
 cette ville, ne viendra pas de celui des Lexovii. Il se rapproche, dit-il,
 de celui de Corquened. Et signifie la même chose, à une faible diffé-
 rence. En conséquence il nous donne en note une nouvelle étymologie,
 qui me paroit si étrange et si peu naturelle que je me dispenserai
 de la rapporter. Ce n'est pas tout. Il nous parle encore dans le 5. Tome
 du même ouvrage, p. 147. de la même ville, à l'occasion des horribles
 ravages, que les Normans, sous la conduite de Hasting exercèrent en
 Basse-Bretagne dans le 9. Siècle: il y dit que Corquened, à qui l'on
 donnoit le nom de Lexobie, fut renversé de fond en comble. Et l'on trouve
 au bas de la même page et de la suivante, une note par laquelle il
 semble que ses anciens doutes sur l'existence de cette ville ^{se sont évoués,} au 6. Siècle
 ce n'est pas la seule fois qu'il ait chanté la palinodie, comme je l'ai
 remarqué ailleurs, au sujet de la ville d'Is. quoiqu'il en soit, voici
 textuellement la note dont il s'agit: on ne peut douter que Corquened
 ne fût alors une ville assez considérable. Nibaudoin de Maison-Blanche,
 qui a si bien mérité de la jurisprudence Bretonne par ses ouvrages, a
 eu la complaisance de nous faire part d'un mémoire sur Corquened
 où brille l'érudition. Nous en insérons ici ce qui suit: La ville de
 Corquened étoit située à une lieue de Lannion, dans la paroisse de
 Ploulech, sur une pointe très-escarpée, que baignent la rivière de
 Leques à son embouchure, & la mer qui se flue jusqu'à Lannion....
 inhérente à la terre ferme vers le midi par un endroit autrefois coupé
 par des fossés longs et profonds, cette éminence offre dans sa totalité
 un espace d'environ cinquante journaux, mesure de Bretagne, qui
 représente, à peu près, la forme d'une lance: la partie qui répond au
 Nord a beaucoup souffert des violences de la mer, à l'entrée vers la
 terre, deux grandes vallées & l'escarpement de la rive rendient ce lieu

très-fort... on ne voit plus à Corquened que quelques maisons vers le midi. Elles sont construites des débris des anciens édifices; car on remarque sur plusieurs pierres les traces encore adhérentes du ciment qui les a liées à l'intérieur d'une construction primitive. Du côté de la mer, on découvre parmi les épines et les ronces, les restes d'un rempart. L'assise en est de briques. La partie supérieure est de pierres liées ensemble par un ciment très compact. L'intérieur est formé de petites pierres jetées en tout sens, et noyées, pour ainsi dire, dans le ciment. Le dehors est revêtu de pierres d'un pied en quarré: un grand pan de ce mur, que la mer, en creusant au dessous, a renversé depuis longtemps, résiste à la violence de ses flots, et conserve depuis sa chute, son premier état: au centre de Corquened, on remarque une fontaine, qui, d'une excavation horizontalement pratiquée dans le roc, coule dans un bassin de pierres de taille: elle est couverte de deux longues pierres en arc de cercle, sans mortier ni ciment, placées parallèlement, l'une à côté de l'autre un peu au dessus du couchant, est un emplacement taillé dans le roc, et poli de main d'homme, à la hauteur d'environ trente pieds. on l'appelle le Château: il est tout auprès d'un monticule prolongé vis-à-vis des fossés de l'entrée. Cette élévation doit son existence à des débris de murailles: on y voit des pierres façonnées et des morceaux de ciment. Le tout est entassé pêle-mêle: un chemin ferré, bombé et couvert de très-grandes pierres sort de Corquened: il aboutit à un faux bourg de Lannion: on croit qu'une autre route conduisoit à Morlaix par la derrière du Château de Contédray: Elle est maintenant interceptée par des clôtures... il y a peu d'années que des paysans détachèrent à Corquened des médailles d'or. Comme on ignoroit leur utilité, elles ont passé dans le creuset des orfèvres.

Remarquer que ces médailles sont de l'Histoire Ecclésiastique de Bretagne qui fut imprimée en 1785. et que la note qu'on vient de lire, fut tirée par M.

Deric d'un Memoire qui lui fut communiqué par Mr. Boudouin-maidou-
 blanche, Avocat de Lannion, Et qui étoit par conséquent à portée
 de connaître les Localités du yeaudet, qu'il écrit parlant yeudet, comme
 je le ferai voir ci-après. lorsque je rapporterai ses propres termes; Et
 en cela il est probable qu'il suivoit la prononciation du pais-même.
 Cet Avocat, déjà connu par un ouvrage qu'il avoit fait imprimer sur
 les Domaines congéables, fut député du tiers-état aux états généraux
 de 1789, qui se transformèrent bientôt en Assemblée Nationale: il
 dit que les anciennes chartes donnent au lieu qu'on appelle à présent
 Cor-yeudet le nom de *Vetus civitas*, vieille Cité, ce qui revient à
 l'explication donnée par D'Argentré & D. Morice; mais on voit en
 même temps que cette explication ne s'accorde guères avec l'etymologie
 présentée par le R. G.égroire et adoptée par M. Deric, qui prétendent
 que Gueaudet ou Guerdet est un Gué; Et Cor-guerdet, un méchant Gué.
 N'osant me fier entièrement aux Etymologies du R. G. qui m'ont paru
 souvent fautive, Et pas fois même ridicules, je consulte le Dictionnaire
 de D. Pelletier, qui étoit à coup sur un Etymologiste plus habile que le R. G.
 quoiqu'il ne fut pas toujours exempt d'erreur et de prévention; et j'y trouve
 Kevaudet, Keaudet, Kevodet, et peut-être Kesodet, qu'il rend en françois par
 Cité, en Latin *Civitas*. Cor-Keaudet, nom de lieu en Breques, vieille Cité.
 il y a à quimper le Keaudet, la Cité; je crois dit-il, que Kesodet
 ou Kevodet est le meilleur: et qu'il vient du *Cyford* des Bretons insulaires,
 lequel Davies explique en ces termes: *Cyford*, *Communio*, *Manio*, à
Cyff & *Bod*, c'est-à-dire Communauté ou Demeure commune: *Bod*, *manio*,
Habitatio, &c: Kevodet est régulièrement le participe de Kevodi, et signifie
 habite ou habitable en commun, sous entendant lech, lieu: Et comme
 Davies met encore *Cyfordi*, *Burgerz*, *orini*, *Ascendera*, *Excitara*, *Elevara*,
Sevara; je me persuade que Kesodet ou Kevodet exprimerait bien une
 Cité, qui est ordinairement la partie la plus élevée de la ville y compris

les faux bourgeois. Voyez Kevaudet ci-dessus. Les mots Cyfod, Cyfodi, Cyfodet; ou Kevod, Kevodi, Kevodet, pouvoient être autrefois communs aux Bretons de l'île et à ceux de l'Armorique, puisque les uns et les autres parloient la même langue; Et de Kevodet ou Kevaudet, on a bien pu faire Cheraudet, parce que le K initial se change en G après certains mots. Et se perd même souvent surtout dans les composés, ainsi au lieu de Kevaudet, on a dû dire après l'article Ar Cheraudet ou par contraction Ar Cheraudet. Et supprimant le G dans le composé, on aurait Cor-yeaudet ou Ar Gôr-yeaudet, la vieille cité; Et comme à tout prendre, cette Etymologie me paraît plus naturelle que celle du P. G. je m'y tiendrai d'autant plus volontiers qu'elle satisfait la raison, et qu'elle s'accorde avec les anciennes ~~sanctions~~ ^{sanctions} qui la nommoient Vetus Civitas, vieille Cité, comme l'expliquent D'Argentré, D. Morice, M. Baudouin, et M. l'abbé de la Roche, l'un des plus sçavants Etymologistes de nos jours, qui a critiqué rigoureusement plusieurs des Etymologies de M. Baudouin, sans porter la moindre atteinte à celle-là; à quoi j'ajouterai que pour donner une idée plus complète de son état, on auroit pu, sans faire violence au sens, interpréter Cos-yeaudet, par Cité ruinée, parce qu'en Breton le mot Côr ou Cos, qui signifie proprement vieux, a aussi les exceptions de méchant, mauvais, chétif, usé, délabré, ruiné, et s'emploie communément en tous ces sens. Voyez mes Remarques sur Cos ou Côr ci-dessus. Le point qui rouloit uniquement sur l'Etymologie ou la valeur exacte du nom de lieu qu'on appelle aujourd'hui Cor-yeaudet n'est pas le problème le plus difficile à résoudre; Et je suis convaincu avec la plupart des auteurs dont j'ai fait mention, qu'il signifie vieille Cité, ou Cité ruinée. Mais le nom de Cité étant collectif et commun à toutes, n'en désigne aucune en particulier; Et le nom de Cité ruinée n'a pu lui être donné que depuis que sa Ruine a été effective réellement; Elle a donc dû porter un autre nom lorsqu'elle étoit dans son splendeur, ou dans un

état de prospérité. or je demande quel étoit le nom qu'on lui donnoit avant sa Ruine? Suivant Les anciens Légendaires, elle devoit s'appeller Lexobiz, que le P. G. a rendu par Lexovv. Des auteurs modernes lui ont contesté ce nom; d'autres au contraire Soutiennent la même opinion que Les anciens légendaires, mais dans une si grande diversité d'opinions, et parmi tant de systèmes compliqués qui s'entrechoquent et s'entredétruisent mutuellement, comment découvrir la vérité, lorsqu'aucun des partis ne produit en sa faveur ni monuments existants, ni livres d'une authenticité reconnue, sur lesquels ils puissent fonder leurs prétentions respectives. je n'ai pas la vanité de croire que je puisse jamais éclaircir une matière si embrouillée; je reconnois de bonne foi que mes lumières et mes faibles talents ne sauroient aller jusques là; tout ce que je puis donc faire, c'est de rapporter fidèlement Les allégations principales qu'on fait valoir de part et d'autre et d'y joindre en passant mes reflexions et mes doutes.

De L'opinion de ceux qui Soutiennent qu'un peuple Gaulois appelé Lexovii ou Lexobii par les Latins, a occupé autrefois le territoire qui comprenoit l'étendue du Diocèse de Prègues; qu'ils avoient donné Leur nom à Leur principale ville, Située au lieu qu'on appelle à présent Corzeaudet. Et que cette ville fut honorée d'un Siège épiscopal. Les partisans de cette opinion se fondent sur d'anciennes chartes ou d'anciennes Rancartes; sur des légendaires plus anciens qu'Albert Le Grand; il y a toute apparence que D'Argentré, Historien de Bretagne, à en juger par Ses expressions, penchoit très fort pour ce Sentiment, puisqu'il observe que ceux de Prègues se disent être ceux que Cesar appelle Lexobii, et se trouvent de très-anciennes Rancartes, ou L'Evesque de cette ville s'appelle episcopus Lexobiensis;

auxquels César met au même voisinage, encor que les Normands se soient
 appropriés ce même mot pour Sidioux. &c. D. Morice dit que cette
 ancienne ville, dont on apperçoit encore quelques vestiges, fut ruinée par
 les Danois au commencement du Neuvième Siècle. Et que les peuples qui
 en dépendoient sont les Sexobii de César. M. De Noul de La Houssaye,
 dans une notice sur M. Pouic (procureur à Guingamp) insérée dans les
 Mémoires de l'Académie Celtique, Tome 3. p. 188. observe que des Géographes
 ont prétendu que la ville de Sexobie ne devoit point être distinguée de la
 cité de Sexovii. cette opinion est encore celle de beaucoup de Savans. il
 paroît cependant que si le territoire de la cité de Sexovii répondait, ainsi
 qu'on la observe, au Diocèse de Sidioux, dans la seconde Synnaite, il a
 aussi existé dans l'ancienne Bretagne, à quelques lieues de Préguiet, une
 ville de Sexobie. M. Pouic avoit désiré éclaircir ce point Historique.
 son Mémoire n'est point achevé, et l'auteur de la Notice se propose de
 le continuer. on a vu ci-devant que M. Deric ne vouloit seulement pas tenter
 d'enlever les Sexobii au Diocèse de Sidioux. suivant lui les meilleurs
 auteurs laissent ce peuple à la Normandie, et nous ne devons pas le troubler
 dans sa possession. Cependant quelques pages plus loin, il n'ose nier que
 dans des temps reculés, il n'ait existé une ville, sous le nom de Sexobie,
 dans le lieu qu'on nomme Corquedet, mais à son avis, ce nom ne vient pas
 de celui des Sexovii. il se rapproche, dit-il, de celui de Corquedet, et signifie
 la même chose, à une faible différence près. Voilà une découverte qu'on n'auroit
 jamais faite sans lui. Enfin j'ai fait voir encore ci-dessus, que le même
 auteur finit par reconnaître que Corquedet étoit une ville assez considérable,
 lorsque, sous le nom de Sexobie, elle fut renversée de fond en comble par
 les Normans, ce qu'il appuie d'une note extraite d'un Mémoire de M. Baudouin
 Maison blanche, que j'ai également insérée ci-dessus, sur la foi de M. Deric;
 car je n'ai pas vu le Mémoire en question, mais je sçais que M. Baudouin

avoit composé un autre ouvrage Manuscrit, intitulé *Recherches Sur
 l'Armorique & Les Armoricaïns Anciens & Modernes*, dont on a
 publié quelques Extraits dans les *Mémoires de l'Académie Celtique*.
 Et comme il demouroit à Lannion, et par conséquent à une très
 petite distance de Cor-yeaudet, autrefois Sexobie, il est aisé de
 sentir qu'il n'a eu garde d'oublier cette antique Cité; En effet,
 indépendamment du *Mémoire*, dont M. Deric avoit tiré la Note
 qui a été rapportée ci-dessus, voici de nouveaux documents qu'il
 nous fournit à ce sujet, tels qu'ils sont imprimés dans le 4.^e Tome des
Mémoires de l'Académie Celtique, p. 386. et suivantes. „ Sexorii ou
 „ Sexubii, occupoient-ils une partie de l'Armorique? c'est la première question à
 résoudre pour ceux qui les placent à Sidioux en Normandie. Elle n'auroit
 jamais dû diviser les Savants, car tout le monde a raison si le Sage
 Salomon, pour découvrir à qui appartenait l'enfant que deux femmes se
 disputoient, se contenta de faire Semblant de le vouloir couper en deux
 pour donner sa part à chacune des deux prétendues mères. Dans une
 perplexité Semblable, M. Baudouin, non moins judicieux, mais plus
 hardi, parce que les circonstances l'exigeoient sans doute, ne fit pas
 difficulté de partager les Sexobiens en deux peuplades. En effet, dit-il,
 „ Chacune de ces contrées, habitée par des Sexobiens, avoit sa capitale. L'une
 „ s'appelloit Neomagus Sexubiorum, aujourd'hui Sidioux, et attestoit par
 „ conséquent la préexistence d'un autre chef-lieu, d'un autre peuple portant
 „ aussi le même nom on reconnoît l'autre dans le yaudet ou Cor-yeaudet, au
 „ bord de la rivière du Léguer, au-dessous de Lannion. Les chartes anciennes lui
 „ donnent le titre de *vetus civitas*, vieille cité des Sexobiens, les vestiges en subsistent
 „ encore, et l'on retrouve les fondements de ces remparts dans la majeure partie
 „ de son circuit. Sur le bord de la mer et sur une pointe avancée. Dans ses
 „ Commentaires, *Strabon*, César les accole immédiatement, tantôt aux Osismiens,

qu'ils confinaient au couchant, tantôt aux Curiosolites, qu'ils bornaient au Levant.
 „au reste, il est une correction essentielle à faire à l'endroit du livre 7^e où le
 vainqueur des Gaules se complait à énumérer les troupes envoyées par
 „différents peuples à l'armée de Yercingetorix. après avoir cité les Lemovices
 „parmi les nations méditerranées, il ajoute sous le titre particulier des cités
 „situées le long de l'Océan, Surmommées Armoricaines, Les Curiosolites, Les
 „Rhedones, Les Osismiens, Les Lemovices. il est évident qu'il faut lire lexovices,
 „les Lexobients, puisqu'il n'exista jamais dans les Gaules d'autres Lemovices
 „que les habitants du Simonsin, très éloignés de la mer, une rectification
 „aussi simple, achève de constater l'existence des deux cités Lexoviennes.
 „Celle de l'Armorique, finissant du côté oriental à Morlaix, avoit pour borne
 „occidentale la Rivière d'If-finiac, près de Saint-Brieuc. „

Cette correction relative à l'endroit cité des commentaires de César, n'est
 pas une de ces corrections faites au hasard avec plus de présomption que
 de jugement. Avant M. Baudouin, le Géographe Samson, dans ses remarques
 sur la Carte de l'ancienne Gaule, p. 46 Et Suir, avoit reconnu que les Lemovices
 étoient des peuples des Diocèses de Limoges Et de Puy-de-France, ayant été
 tiré du premier; que les Lemovices du livre 7^e sont mal à propos mêlés entre
 les cités Armoriques, ou maritimes, pour diverses raisons. Les Cités ou
 Peuples Armoriques Et maritimes, s'étendent le long de la mer, Et depuis
 la Loire jusqu'à la Vienne inclusivement; Et s'entretiennent les uns aux autres,
 les Lemovices sont éloignés de la mer, Et loin au-delà de la Loire, Et ne
 touchent point aux autres cités ou Peuples Armoriques. César aussi en fait
 mention entre d'autres peuples, avant que de venir aux peuples ou Cités Armoriques.
 César distingue encore les peuples Pictones Et Santones, bien qu'ils soient sur la
 mer, du corps des cités Armoriques, à plus forte raison Lemovices, qui sont plus
 avant en terre, Et au-delà des Santones Et Pictones, à l'égard des cités Armoriques.
 Lemovices donc ne peuvent être censés entre ces cités Armoriques, puisqu'ils en
 sont séparés par d'autres peuples qui n'en sont point; puisqu'ils ne touchent
 point à la mer, Et puisqu'il en a été fait mention séparément, Et hors des cités
 Armoriques. „

L'erreur étant manifeste, il étoit naturel, il étoit même indispensable de la corriger, & resté à Scavoir. Si celle qui a été proposée par M. Baudouin est admissible ou non; & j'avoue qu'elle s'accorde fort bien avec les autres passages des Commentaires où César parle des divers peuples de l'Armorique, on ne conçoit pas pourquoi il les auroit omis dans cette circonstance; & pourquoi, après avoir compté les Lemovices au nombre des peuples méditerranéens, il auroit affecté de les comprendre encore parmi les peuples maritimes, il faut donc reconnaître que c'est une pure inadvertence de l'auteur, ou peut-être du Secrétaire; & qu'il a entendu parler, non des Lemovices, mais des Lexobii, qu'il avoit rangés dans les autres occasions parmi les peuples Armoriques. En admettant la nécessité de cette correction, on objectera peut-être qu'il s'agissoit là de Lexobii de la Normandie; à quoi on peut répondre qu'il n'a jamais distingué deux peuples de ce nom; & qu'à l'occasion des alliés que les Venètes appellèrent à leur secours, il nomme les Lexobii immédiatement après les osismii & avant les Namnetes; & c'est apparemment ce qui fait dire à D'Argentré que ceux de Bréguier se disent être ceux que César appelle Lexobii, lesquels il met en même voisinage; & quoique M. Deric se fasse un scrupule d'insérer les Lexobii à ceux de Lidoix, il n'ose nier cependant que, dans des temps reculés, il n'ait existé une ville sous le nom de Lexobie dans le lieu qu'on nomme Corguadet. Et que cette ville ne fût assez considérable; il prétend seulement que le nom de Lexobie qu'on fait porter à cette ville ne vient pas de celui des Lexovii; ce qu'il entend prouver au moyen d'une étymologie des plus insignifiantes, qui ne lui manquent jamais au besoin. Il est donc fort probable d'après la tradition, les anciennes chartes, les légendes, les histoires de D'Argentré, de Dom Morice, & d'après les Recherches de M. de Pouille, de Noual de La Houssaye, de Baudouin-Maison-Blanche, &c. qu'il y a eu des Lexobii dans ces parages; qu'ils avoient donné leur nom à leur capitale, suivant l'usage du temps, de même que les Venètes à Venne, les Namnetes à Nantes, les Rhedones à Rennes, &c. Remarquer bien que cette position ne repugne en aucune façon au texte de César, que s'il y a eu aussi des Lexobii ou Lexovii à Lidoix, ce que nous ne contestons pas, il faut croire que ceux-ci

une colonie fondée par les premiers; De là vient sans doute que M. Baudouin
 soutenoit la préexistence de ceux de notre Bretagne; En effet qu'on explique
 leurs noms respectifs, Le Cor-yeaudet, qu'on a rendu par Velus Civitas
 Lexubiorum, veut dire ancienne Cité des Lexoviens; tandis que Lidioux,
 d'après le nom qu'on lui donne en Latin, Neomagus Lexubiorum, ne
 veut dire autre chose que Nouvelle Habitation des Lexoviens. or il est dans
 l'ordre que l'ancienne cité a dû précéder la nouvelle habitation du même
 peuple; Et la répartition de ce peuple sur des territoires différents
 n'auroit pas dû choquer M. Deric, qui place lui-même les Diaulites,
 Diablières ou Diablintes sur différents territoires. Maintenant une autre
 question se présente: Les Lexoviens Bretons ont-ils eu des Evêques, Et
 dans ce cas quel en fut le Siège? à ne considérer que l'état présent
 des choses, Le Cor-yeaudet n'offre plus que des ruines, quelques maisons
 qu'on y abâtie des débris d'anciens édifices, et une chapelle qui n'est
 pas ancienne, et cependant cette chapelle étoit distinguée pour des
 honneurs extraordinaires, puisqu'à certain jour de l'année, toutes les
 paroisses circonvoisines s'y rendoient processionnellement de plusieurs
 lieues. Et que l'Evêque du Diocèse y avoit conservé jusqu'à la Révolution
 un droit de pêche qu'il affermoit 400 francs par an on n'est pas tenu de
 croire, avec Albert Le Grand, que l'érection du Siège Episcopal de
 Lexovie remonte au premier siècle de l'Eglise, ni que 72 Evêques
 l'aient occupé successivement avant la ruine de cette ville; Et je n'y
 crois pas moi-même; Mais il s'agit de savoir s'il y en a eu
 au moins quelques uns; Et je m'imaginais que ceux qui soutiennent
 l'affirmative méritent autant de confiance que ceux qui soutiennent
 l'opinion contraire. Les premiers s'appuient sur la tradition, sur les
 légendes, et sur quelques titres; Les seconds ne s'appuient que sur
 des raisonnements, qui ne sont pas toujours fort justes, et
 encore moins décisifs. Si l'on s'en tenoit à la charte d'Alain le

Long, du 10. mai 689, telle qu'elle est rapportée par D'Argentré, dans Son Histoire de Bretagne, Livre 1^{er} page 110. il ne sauroit y avoir de doute, et la difficulté seroit tranchée puisqu'on y relate la signature des neuf Evêques de Bretagne qui s'y trouvèrent présents & notamment celle de Robertus Lexoviensis Præsul: il est vrai que quoique D'Argentré & d'autres auteurs aient regardé cette chartre comme authentique, elle a paru apocryphe ou suspecte à plusieurs autres. Mais quand même on rejetteroit cet acte comme suspect ou même faux à quelques égards, seroit-on en droit d'en conclure qu'il n'y eut pas à cette époque d'Evêque de Lexobie, surtout s'il étoit bien constaté qu'il y en avoit déjà eu auparavant? or voici ce que m'apprend M. Deric, dans Son Histoire Ecclésiast. de Bret. Tome p. 508. il y soutient que Litharède, qui souscrivit au Concile d'Orléans en 511, étoit Episcopus Ecclesie Oxoniensis, étoit Evêque de quimper: il y a apparence que cette signature n'étoit pas facile à déchiffrer, ou que les Copistes ont manqué d'exactitude; on voit même dans la note qu'il joint à ce passage, que ce nom varioit suivant les éditions, ce qui laisse place aux conjectures, en sorte qu'il a interprété Oxoniensis, par Osismiensis, qu'il applique à quimper: il est cependant forcé de convenir que plusieurs auteurs ne trouvant point dans toute la Caule de siège à qui convint le nom d'Oxoniensis, d'Oximiensis, ou uxoniensis, ont cru que le texte primitif étoit Lexoviensis: il avoue encore que le b. Le Comte (Annales des Doms. ad An. 502) avance cette proposition: n. Plerique Codices Litharedum faciunt Episcopum Lexoviensem: il remarque ensuite que cet Annaliste ne soutient pas absolument que Litharède ait été Evêque de Lizioz; il croit même qu'on peut, avec autant de fondement, le donner aux Lexoviens de la Bretagne Armorique, qu'à ceux de Lizioz. Voilà donc encore un auteur qui croit qu'il y a eu des Lexoviens dans l'Armorique, et qu'on est aussi bien fondé à leur donner un Evêque qu'à ceux de la Normandie: y auroit-il de la témérité à mettre l'autorité de M. Deric en balance avec toutes ces autorités?

Et ses conjectures avec leurs conjectures? Mais laissant là L'itharée aux prises avec ceux qui se L'arrachent pour l'attirer de leur côté, que devons-nous penser de Saint Sugdual, que l'on reconnoît pour Patron du Diocèse de Tréguier? Si l'on en croit D. Lobineau, qui le qualifie Evêque de Tréguier, ^{ce fut Childébert} qui fut ordonné à Paris S. Sugdual Evêque du Diocèse: il ne dissimule cependant pas qu'il arriva des députés du païs de Tréguier pour demander à Childébert qu'il lui plût de leur donner S. Sugdual pour Evêque, parceque tout le peuple le souhaitoit, Et le demandoit pas aux à la Majesté: il avoue que la légende manuscrite porte que c'étoit pour remplir la place d'un Evêque de Lexobie qui venoit de mourir, Et les Croniques Bretonnes ajoutent, dit-il, que le Siège Episcopal de l'ancienne Lexobie, située sur la Rivière de Végues au dessous de Lannion, au lieu qu'on nomme aujourd'hui Corqueneudet, ce qui signifie vieille Cité, avoit été fondé dès le temps des apôtres par un nommé Drennatus, disciple de Saint Joseph d'Arimatee lequel Drennatus mort l'an 62, avoit eu 66 ou 67 Successeurs, dont elles donnent le Catalogue Et le temps précis du Gouvernement de chacun d'eux; jusqu'à Iridin prédecessor prétendu de Sugdual, qui ne fut Evêque qu'un an: mais la Légende imprimée dans les vieux Breviaires, où elle sert de Leçon, ne parle nullement, dit-il, de la mort de cet Evêque de Lexobie, Et dit simplement, Sans faire aucune mention de la requête ni de la députation des Lexobiens, que Childébert fit ordonner à Paris S. Sugdual Evêque du Diocèse, quelque chose d'ailleurs qu'il apportât, il rejette donc la mort d'un Evêque de Lexobie, le Nom de Drennatus, Et le Catalogue prétendu des Evêques Lexobiens; ainsi l'on croit que Sugdual a été le premier Evêque du païs de Tréguier: il fait ensuite cet aveu remarquable Nous ne voudrions pas néanmoins nier, que les peuples aient demandé Sugdual pour leur pasteur; Et nous ne nous éloignerions pas de croire que quelque Evêque venu de l'isle ne fit les fonctions Episcopales au païs de Tréguier, avant que son décès eut donné lieu aux peuples de demander Sugdual toutes les légendes, dit-il, sont d'accord sur ce point, que ce fut par la seule autorité de Childébert que Sugdual fut fait Evêque, au temps qu'il étoit à Paris, pour obtenir de ce Roi la confirmation des Donations qui lui avoient été faites, Et quelque chose de semblable à ce que nous appelons aujourd'hui Amortissement: ce que le P. Albert del Grand aveuglé par ses préjugés, Et corrompu par un faux amour de la patrie, ne pu souffrir, il a attribué, contre la foi de toutes les légendes,

au Roi Deroch, qui étoit peut-être mort, et qui probablement n'a eu aucune part à la promotion de Sugdual, ce que les actes disent du Roi Childébert. on peut douter cependant, si Le Roi, faisant ordonner Sugdual Evêque, a fondé en même tems un Evêché fixe au Siège de Piques; car quoique ce Saint Prélat ait eu quelques Successeurs; cependant on trouve dans la suite, que Nominoë s'étant voulu rendre Souverain de la Bretagne dans le 8. Siècle, y érigea trois nouveaux Evêchés, c'est à savoir ceux de Dol, de Piques, et de S. Briene. Ce dernier fait, si l'est bien sûr, comme il paroît desois l'être, jette dans l'Histoire du 6. Siècle un embarras qu'il est difficile de débrouiller, à moins de dire que l'on auroit cessé vers le 8. Siècle de donner des Successeurs aux anciens Evêques de Piques. Et de S. Briene on peut placer l'ordination de S. Sugdual vers l'an 532. mais on n'a pourtant là-dessus aucunes preuves positives... il paroît, suivant l'auteur, qu'il mourut le Dimanche dernier jour de ^{l'an} 555. Pour soustraire les Reliques de S. Sugdual aux profanations des Normans, l'un de ses Successeurs dans le 8. Siècle, appelle dans les actes de S. Sugdual Gorenman, les emporta hors de Bretagne. Il n'est pas aisé de deviner, dit-il, quel étoit le château Eudovicum, qui du tems de l'auteur de ces actes, étoit illustre par la possession des Reliques de S. Sugdual, si ce n'est Laval, où il y a une Eglise Collégiale qui porte le nom de ce Saint Evêque. Les mêmes actes nous assurent aussi que Choëntes se glorifioit de la possession du chef de S. Sugdual. Les principaux Disciples du Saint Evêque de Piques furent Saint Brulin ou Revclin son premier Successeur dans le Siège Episcopal &c. &c. Voyez la vie de S. Sugdual dans les vies des Saints de Bretagne par Dom Lobineau, p. 56. Et suiv. M. Labbé Deric dans son Histoire Ecclesiastique de Bretagne, Tome 35 p. 233. Et suivantes, parle aussi de S. Sugdual. Ce qu'il en dit s'accorde en plusieurs points avec la narration de D. Lobineau, mais il en diffère cependant en plusieurs circonstances essentielles. Comme lui, il le fait sacrer Evêque par l'autorité de Childébert. Mais au lieu que D. Lobineau le fait Evêque de Piques, M. Deric avance que Childébert ne lui fit assigner d'autre District que celui de la charité. D. Lobineau convient qu'on peut douter

976.

Si le Roi faisoit ordonner Sugual Evêque a sonde en même tems un Evêché fixe au Siège de Tréguier, qu'il eût eu quelques Successeurs, puis qu'il parait sur que Nominoë érigea dans la suite trois nouveaux Evêchés en Bretagne, sçavoir ceux de Dol, de Tréguier Et de S. Brieg; ce qui jette, dit-il, dans l'Histoire du 6^e Siècle un embarras qu'il est difficile de débrouiller. Selon M. Deric, Chanoine Et official de Dol, ce dernier Evêché étoit d'une Erection beaucoup plus ancienne. S'il faut l'en croire, il avoit été fondé par Conan Meriadec, avant le commencement du 5^e Siècle, (Voyez Son 2^e Tom. p. 155.) Et les Evêchés de S. Paul de Léon, D'Alet (ou de S. Malo) de Tréguier Et de Saint Brieg, n'en seroient que des démembrerments; ce qui est contraire à l'opinion des autres Historiens, Et particulièrement à celle de D'Argentre. C'est sur ce fondement qu'il insinue que S. Sugual étoit l'un des Evêques Régionnaires, dont la plupart avoient habité vers l'embouchure du Seguer, proche la paroisse de Plouëch, dans un lieu qu'on nomme Corgeudet, qui avoient rendu aux Evêques de Dol des Services importants dans la Saint ministère. Enfin il nous représente S. Sugual, qu'il étoit Evêque, comme un vicaire de S. Samson 2^e qui s'en sert comme d'un instrument de la grace du Tout-puissant. (Tom. 5. p. 256-258.) M. Deric Et D. Robinsau s'accordent sans peine à refuter la prétendue sapience de S. Sugual que personne ne voudroit soutenir. Tous deux rejettent avec raison le Roman de Drennath, suivant lequel, l'Erection de l'Evêché de Lexobie remonteroit au 1^{er} Siècle de l'Ere Chrétienne; Et le nombre incroyable d'Evêques qui y auroient siégé avant S. Sugual. Je suis moi-même très-persuadé qu'il y a beaucoup d'exagération dans tout cela; Mais de ce que quelques auteurs crédules et plus zélés que prudents ont adopté des contes populaires, qu'ils ont amalgamés sans discernement avec des faits réels; Et cela dans la vue de donner plus de relief aux Saints, dont ils écrivoient l'Histoire, ainsi qu'à leur Siège, il ne faut pas conclure que tout ce qu'ils ont avancé soit faux. De ce que l'Erection de l'Evêché de Lexobie ne remonte pas au temps des Apôtres, il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait jamais eu d'Evêques à Lexobie. Je sçais que Les Biographes modernes tels que D. Robinsau, Et les Historiens de notre âge, tels que M. Deric, rejettent avec dédain, nos vieilles Traditions, nos chartes, nos Pancartes, Nos Légendes, Nos anciens Breviaires, Et généralement tout ce qui a

été écrit par les Historiens qui les ont précédés. tout cela suivant eux est faux,
 suspects, fabuleux ou Apocryphe. D'après cela on doit s'attendre, ce me semble,
 que ces judicieux réformateurs appuieront tous les changements qu'ils
 se sont permis sur des preuves solides, sur des faits positifs et
 notoires, sur des documents incontestables; mais on s'y attendroit
 en vain, il n'en est rien. Presque toutes les preuves de M. Deric roulent
 sur des Etymologies puisées dans la Celtique de Bullet, Etymologies
 qui ne lui manquent jamais, et qui se prêtant d'une manière merveilleuse
 à tous les sens qu'on veut leur donner, finissent par n'en avoir plus
 aucun, quant à D. Lobineau, qui croiroit, qu'après avoir témoigné tant de
 mépris pour les vieilles légendes et les anciens Bréviaires, que c'est
 précisément de ces sources qu'il a tiré tout ce qu'il dit de S. Ingual, à
 cela près de quelques changements qu'il s'est permis d'y faire de son
 autorité privée, sans en administrer aucune preuve. Mais il existoit, de
 son ayeu plusieurs légendes, des unes manuscrites, des autres imprimées,
 et pour composer la vie qu'il avoit entreprise d'écrire, il a pris tantôt un
 ambeau de l'une et tantôt un lambeau de l'autre, selon que les circonstances
 s'accordoient avec son système, sans à y substituer ses propres idées,
 quand elles y étoient contraires. Si l'on me demande quel étoit ce
 système, j'en hésiterai point à répéter ce que j'ai déjà dit ailleurs, c'est-à-dire
 que le système favori qu'il avoit adopté, ne tendoit qu'à Avilir, à déprécier,
 à anéantir, autant qu'il étoit en lui, les anciens Rois de Bretagne,
 pour flatter, pour encenser, pour flagorner les Rois de France. Ce
 système perce chez lui toutes les fois qu'il a occasion de parler des uns
 ou des autres. c'est dans cette vue qu'il ne pas craint de renverser la
 Chronologie, de travestir l'histoire et d'altérer les faits; ce qui n'est pas
 difficile à démontrer. il débute dans la vie de S. Ingual par dire qu'on
 ignore le nom de son père; que Sainte Compaye ou Compée, la mère étoit
 sœur du fameux Riwal, qu'il dit être le plus considérable d'entre les chefs
 de la transmigration des Bretons; mais M. l'abbé Gallot, dans la Dissertation

Sur l'origine des Bretons, Tome 2. Chap. 4.^{prouve} que Sompèa, ou Alma Sompèa, étoit non pas la Sœur, mais l'épouse de Hoël 1.^{er} Du Roi Hoël (Roue Hoël en Breton) dénomination que Divers auteurs ont transformée en Rival: c'est ce que M. Deric, qui avoit connoissance de la Dissertation de la Dissertation de M. Labbé Gallier, reconnoît formellement, en parlant de S. Léonor, qui étoit aussi un de leurs enfants. M. Labbé Gallier y prouve également que ce Hoël ou Rival fut obligé de se réfugier dans la grande Bretagne, vers son sors ou sog, qu'il rentra dans l'Armorique en 513, qu'à son tour il en chassa les frisons, qu'il reconquit l'héritage de ses pères, ce qui lui fit donner le surnom de Grand, et qu'il y régna glorieusement jusqu'à la mort arrivée vers l'an 545. c'est là le monarque que D. Nobineau désigne à peu près comme un Aventurier, comme l'un des chefs de la transmigration des Bretons. Ce fut pendant son séjour dans la grande Bretagne que S. Léonor et S. Jugual vinrent au monde; et leur éducation fut confiée à S. Ilut, mais il paroît constant que Hoël ou Rival avoit au moins un fils, avant qu'il passa dans la grande Bretagne, et qu'il étoit déjà grand quand il rentra dans l'Armorique, puisque ce fils contribua par ses exploits au succès de l'entreprise de son père. Ce fils porta comme lui le nom de Hoël ou Rival, et a été reconnu pour son principal héritier sous le nom de Hoël 2.^e Et celui de Jonca Mais Hoël 1.^{er} et Alma Sompèa eurent encore d'autres enfants, que l'auteur de la Dissertation dont il s'agit appelle Canas; Maciauc; Badic autrement nommé Deroch; Jaroc; et Soeva dont il est fait mention dans la vie de S. Jugual. D. Nobineau dit que le Prince qu'il appelle Rival (Hoël 1.^{er}) étoit déjà mort, et que son fils Deroch lui avoit succédé, lorsque Jugual vint dans la Bretagne Armorique avec sa mère Sompèa, qui avoit embrassé la vie Religieuse après la mort de son mari, la bienheureuse Sœur Soeva de Jugual, &c: mais à la manière dont il s'exprime, on croiroit que ce fut alors pour la première fois seulement que Sompèa passa en Armorique; il y a cependant tout lieu de croire qu'elle y avoit déjà habité plusieurs années dans la compagnie de son mari, et jusqu'à la mort de son mari aussi. M. Deric, éclairé par la Dissertation dont on a parlé, s'exprime tout autrement sur le compte de S. Jugual. Et de ses parents, il dit que la Reine Alma Sompèa, sa mère, s'étoit séparée du monde, aussitôt après la mort de son mari; que Soeva, sa fille avoit fait vœu de virginité; que toutes deux se hâtèrent d'aller trouver Jugual en Bretagne, d'où il n'avoit pas sorti depuis sa naissance: qu'elles ne

rougirent pas de se mettre sous la Direction que bientôt après il (Sugdual) passa avec elles, et avec un grand nombre de Religieux en Armorique, que Hoël 2^e recut cette sainte troupe avec les égards qu'il lui devoit; que ce Prince, qui ne respectoit pas moins dans ses chefs les vertus éminentes que la voix de la nature, donna à son frère ce qu'il vouloit de terres, pour bâtir des monastères. Hist. Ecclesiast. de Bret. Tom. 3, p. 233 et suiv.

M. Deric convient dans une note que la légende nomme Deroc'h celui qui traita S. Sugdual si favorablement, mais il a cru que ce n'étoit là qu'un des surnoms de Hoël 2^e avec lequel ^{legier} il s'identifie sans faire attention que M. Labbé Gallot les distingue formellement, au surplus il n'y auroit rien d'étonnant quand le saint auroit reçu un accueil favorable de l'un et de l'autre, puisque l'un et l'autre étoient ses frères; on peut même dire que les libéralités qu'ils lui firent étoient en quelque façon de toute justice, puisqu'en se consacrant à Dieu, il avoit renoncé aux droits qu'il pouvoit avoir à la succession de leur père commun, ce qui avoit accru d'autant les portions héréditaires échues à ceux qui étoient restés dans le monde; car S. Léonor, l'un de leurs autres frères, avoit embrassé comme lui la vie monastique dans la grande Bretagne, d'où il vint aussi comme lui en Armorique: or cette on s'oit une différence frappante entre l'exposé simple et naturel de M. Deric et l'exposé artificieux de Dom Lobineau, qui suppose que Sugdual et sa troupe, ayant abordé au près du conquet, chercha un lieu propre à bâtir un monastère, qu'en ayant trouvé un tel qu'il le souhaitoit, il s'en informa qui en étoit le seigneur, on lui dit que le comte de Léon en étoit le maître, et qu'il demouroit à Beisnor, que le saint s'y alla trouver, lui demanda la permission d'établir sa communauté dans son pays et l'emplacement pour bâtir un monastère; que la quérison d'un pauvre lui fit trouver grace auprès de ce seigneur, et obtint tout ce qu'il souhaitoit. tout ceci prouve ce que j'ai avancé, puisqu'il s'écarte de la légende qu'il traitoit de roman ou qu'il prend dans diverses légendes ce qui convient à son système, pour aider à fabriquer le sien, quel besoin avoit S. Sugdual de s'informer qui étoit le seigneur du pays, puisqu'il devoit le savoir, aussi bien que les habitants, que ce même pays faisoit

partie du Royaume de son père? à supposer même; à supposer même que sa profession dans l'état monastique et le long séjour qu'il avoit fait dans la grande Bretagne, l'eût privé jusqu'alors de toute relation avec sa famille, il n'en étoit pas de même de la Reine sa mère, qui étoit dans la compagnie, qui n'étoit allée joindre son fils Jugual que depuis qu'elle étoit veuve, et qui par conséquent n'avoit quitté l'Armorique que depuis peu de temps. il y avoit donc plus que de la simplicité à s'informer des habitants qui étoit le Seigneur du païs, puisque Jugual ne devoit pas ignorer que ce Seigneur étoit l'un de ses frères, soit Deroch, comme le dit la légende, soit Hoël 2: comme l'a cru M. Deric: il est du moins très probable, que, quoique les frères eussent démembré la monarchie, la Seigneurie du païs de Léon appartenait à l'un d'eux. Et fut encore possédée assez longtems par les princes de la même famille, puis que d. Lobineau dans la vie de S. Paul Aurelien, reconnoît que Jugual, (qui étoit ~~le~~ fils de Hoël 2.) qui se trouva au sacre de Cétomerin, donna à S. Paul une grande étendue de terre, qu'on appelloit autrefois le territoire, et qui est apparemment ce qu'on a depuis nommé le Minihy, c'est-à-dire le Refuge de S. Paul: il convient ensuite que Jugual appartenoit de près au Prince Jugual; en effet ce Prince étoit son propre neveu; et l'on sait d'ailleurs que St. Jugual s'intéressa à la délivrance de ce Prince pendant qu'il étoit encore retenu à la Cour de Childbert. Quel fond peut-on faire après cela sur le langage Mystique de d. Lobineau: il y auroit lieu de s'étonner, dit-il, que le saint ne voulut pas aborder au païs qui dépendoit du Comte Deroch, son Cousin Germain; on a déjà remarqué que c'étoit son frère; ou qu'il ne prit pas aussitôt le chemin de la Domnonée, où il pouvoit s'assurer d'une réception favorable, et espérer des établissemens commodes. (Remarquez en passant que le païs de Léon faisoit partie de la Domnonée, comme il le reconnoît dans la vie de S. Paul Aurelien, à l'occasion de Jugual, héritier de cette Principauté.) Mais, continue-t-il, si l'on fait réflexion aux maximes des Solitaires dont Jugual étoit imbu, on concevra sans peine, que mort au monde, il avoit oublié la maison de son père, et ne croyoit pas avoir d'autres parents, que ceux qui pratiquoient la loi du Seigneur avec plus de pureté. Loin donc d'aller profiter de la parenté du Comte Deroch, comme tout autre auroit fait, il crut qu'il devoit s'abandonner uniquement à la bonté du père céleste, sans recherches.

l'appui trompeur des hommes. D'après ces amplifications fastueuses, débitées avec tant d'assurance, ne dirait-on pas que S. Jugdual se crut obligé de briser tous les liens de parenté et de charité fraternelle? Mais nous ne sommes pas encore au bout. quiqu'il en soit Jugdual bâtit au païs de Léon le monastère qu'il avoit projeté, et de lieu Senomma encore San-Sabu. (c'est aujourd'hui la paroisse de Grébabuz) Mais le monastère le plus considérable de Jugdual, fut celui qu'il bâtit dans une vallée nommée Brecoz, aujourd'hui Breques. c'est après l'établissement de ces monastères qu'on lui fait aller à la cour de Childebort pour demander au Monarque franc. la confirmation de toutes les donations que les Seigneurs du païs lui avoient faites, ce qu'il obtint facilement; mais lorsqu'il ne songeoit plus qu'à retourner dans son Monastère, ne voit-il pas qu'il arrive tout-à-coup des Députés du païs de Breques, pour demander à Childebort, qu'il lui plût leur donner S. Jugdual pour Evêque, parceque tout le peuple le souhaitoit, et le demandoit pour eux à Sa Majesté. quiqu'il en soit, toutes ces légendes, dit-il, sont d'accord sur ce point, que ce fut par la seule autorité de Childebort que Jugdual fut fait Evêque au tems qu'il étoit à Paris. Cependant, dit-il, on peut douter si le Roi, faisant ordonner S. Jugdual Evêque, a fondé en même tems un Evêché fixe au Siège de Breques... (Mais si le Siège n'étoit pas fixe, c'étoit donc un Siège mobile qui suivait le saint prélat partout où il alloit, sans égard à la juridiction des autres Evêques de la province, ce qui devoit repugner essentiellement à l'humilité bien connue de S. Jugdual; et l'on doit convenir que des Evêques sans Siège, étoient à peu près dans le même cas que certains Marquis sans Marquisats que nous avons connus de nos jours.)

Remarquons encore que D. Lobineau ne veut pas nier que les peuples aient demandé Jugdual pour leur pasteur: il n'est pas éloigné de croire, que quelque Evêque venu de l'Isle ne fit les fonctions épiscopales au païs de Breques, avant que son décès eût donné lieu aux peuples de demander Jugdual; je ne sais pourquoi il admet quelque Evêque venu de l'Isle plutôt que d'ailleurs; c'étoit encore apparemment quelque Evêque sans Siège fixe, mais c'est toujours reconnaître que S. Jugdual a eu au moins un prédécesseur dans ce païs, comme il reconnoît peu après qu'il a eu quelques successeurs; cependant il observe

qu'il paroît sur que Nominoë érigea trois nouveaux Evêchés en Bretagne, c'est à sçavoir ceux de Dol, de Piques et de S. Briene; Et que ce fait jette dans l'histoire du 6.^e siècle un embarras qu'il est difficile de débrouiller. il est vrai que l'histoire de ce siècle est fort confuse, mais il faut convenir en même temps que D. Lobineau, bien loin de la débrouiller en a augmenté la confusion par ses conceptions chimériques. on peut placer, dit-il, l'ordination de S. Eudual vers l'an 532. mais on n'a pourtant là-dessus aucunes preuves positives. Non sans doute il n'avoit pas là-dessus de preuves positives; car outre qu'il étoit alors bien jeune, il est reconnu qu'il ne vint en Armorique qu'après la mort de son père, puisque sa mère étoit veuve, or son père ne mourut que vers l'an 545, donc il ne put recevoir l'ordination que quelques années après, Encore ne fut-il pas élevé à l'épiscopat dès son arrivée, puisqu'il s'occupa d'abord à construire divers monastères, où il résida quelque temps et qu'il gouverna en qualité d'Abbé: il mourut un dimanche dernier jour de Novembre, ce qui peut convenir aux années 555, 559, 564 et quelques autres depuis; mais il paroît plus sur à D. Lobineau de s'arrêter à la première. je m'imaginais au contraire que c'est l'époque la moins vraisemblable de toutes; car comme j'ai déjà remarqué qu'il n'avoit pu avoir été ordonné Evêque que quelques années après la mort de son père, il sensuivroit qu'il n'auroit pas joui longtemps de la dignité épiscopale: aussi M. Deric ne place sa mort qu'à l'an 564 au plus tôt, ou à quelque autre année postérieure; Et la légende la recule jusqu'à l'an 598. Les principaux disciples du saint Evêque de Piques furent S. Ruclin, son premier successeur dans le siège épiscopal &c. il avoit déjà observé que le corps de S. Eudual avoit été inhumé dans le monastère de la vallée de Precor, que pour soustraire ses Reliques aux profanations des Normans, l'un de ses successeurs dans le 7.^e siècle, appelle Gorennon (D'Argentre l'appelle Gouarainus) les emporta de Bretagne, sur quoi il ajoute qu'il n'est pas aisé de deviner quel étoit le Château Endovicum, qui d'après de l'auteur de ces actes étoit illustre par la possession des Reliques de S. Eudual, si ce n'est

Laval, où il y a une Eglise Collegiale qui porte le nom de ce Saint Evêque; mais il reconnoît qu'il y a beaucoup d'autres églises qui portent le nom de S. Eudual. Le nom de Laval n'a aucun rapport à celui de Luxovicum, qui est visiblement altéré; et si la prévention contre les Légendes qui parlent des Sexobiens ou Sexoviens ne lui avoit pas fasciné les yeux, il n'auroit pas eu de peine à deviner qu'il s'agissoit là de Sexovie, et qu'il falloit lire Sexovium pour Eudovicum. M. Deric (dans le 3.^e Tome de son Histoire Ecclesiastique de Bret. p. 249) dit positivement qu'une partie du corps de S. Eudual avoit été transférée vers le tems de l'épin, dans l'Eglise de Sexobie; que l'autre avoit demeuré dans l'abbaye de Praques; que l'abbé à l'approche des Normans, avoit enlevé les saintes Reliques et les avoit portées à Chartres; il cite pour garant les vies des Saints de Baillet. qu'on juge après cela de la bonne foi de D. Lobineau, qui passe immédiatement, immédiatement à la vie de St. Compas, veuve, et de la bienheureuse Seuve, vierge. Il y entasse en peu de lignes quantité d'erreurs et de fausses suppositions que j'ai déjà relevées plus haut; j'observerai seulement ici que s'il n'a trouvé aucun vestige de culte pour Seuve, sœur de S. Eudual, il en subsiste néanmoins encore, puisqu'une Eglise communale située à trois quarts de lieue de Morlaix, et autrefois succursale de la paroisse de S. Martin, la reconnoît pour patronne et porte toujours le nom de Sainte Seuve: on doit rejeter avec D. Lobineau la prétendue lapointe de S. Eudual, qu'aucun écrivain s'ensé ne voudroit soutenir: on peut rejeter également le roman de Drennathus. Et le catalogue extraordinaire et trop nombreux des Evêques de Sexobie, puisqu'il n'y a pas dans toutes les Gaules une seule Eglise qui puisse se vanter d'une antiquité si reculée; Mais rien de plus pitoyable que l'objection que fait D. Lobineau contre le catalogue prétendu des Evêques Sexobiens, en disant qu'il n'est rempli que de noms Bretons, qui ne pouvoient être en usage chez les Sexobiens Armoricaîns, marque certainement que ce sont des noms fabriqués. En qu'on voit-il donc dit S'il y avoit trouvé des noms Arabes ou Chinois? Et n'étoit-il pas naturel que des Evêques institues, pour distribuer aux Bretons le pain de la parole, fussent Bretons, et portassent des noms Bretons? Il seroit même inutile de faire ici une frivole distinction entre les Bretons de la Grande et de la petite Bretagne, puisque

Les uns et les autres parloient la même langue, avant que les Bretons de l'île eussent altéré la leur par l'introduction de plusieurs mots Anglais, & ceux du continent par l'introduction de plusieurs mots français. L'on voit même que les zèles missionnaires des deux pays, qui passaient tantôt de chez les uns chez les autres, y prêchoient dès leur arrivée, sans qu'aucun légendaire se soit jamais avisé de faire passer la chose pour un don surnaturel des langues, quelque disposé qu'il fut à recueillir tous les miracles des Saints dont il entreprenoit le panégyrique. En effet ce n'étoit pas là un miracle; il est même à remarquer que les mots Radicaux sont encore les mêmes chez nous, et chez les Gallois descendants des anciens Bretons de l'île, & que M. Corret-Sau-Dour, d'Auvergne, qui a fait quelque séjour dans ce pays, l'a, y a trouvé plusieurs noms de cantons, de terres et de familles qu'on retrouve également dans ce pays-ci au surplus D. Robineau n'est pas éloigné de croire que quelque Evêque ne fit les fonctions épiscopales au pays de Plegues avant que son décès eût donné lieu aux peuples de demander Jugual. c'est avouer que S. Jugual a eu au moins un prédécesseur, & en ce cas il n'a pas été le premier Evêque du Diocèse il avoue également qu'il a eu des Successeurs il a donc eu un Siège fixe, sans quoi il n'est pas aisé de concevoir qu'il ait eu des prédécesseurs et des Successeurs, & s'il a réellement occupé un Siège épiscopal, ce ne peut être celui de Plegues. La raison en est toute simple, c'est que la ville de Plegues n'existoit pas encore: on étoit dans l'usage de construire les monastères dans les solitudes, afin d'éloigner les moines du tumulte du monde, & Jugual en bâtit un dans la vallée de Precos; au contraire on érigeoit les Evêchés dans les villes, afin que les Evêques, qui sont la lumière du monde pussent éclairer en même temps de nombreux troupeaux: or comme le monastère de Precos ne formoit pas encore une ville, ce lieu n'étoit pas propre à établir de sitôt un Siège épiscopal. M. Deric, parlant de ce monastère, dit formellement que la maison qui y fut établie, s'appelloit San-Precos ou San-Plegues; & que cette communauté, qui étoit placée dans une situation avantageuse, a donné la naissance à la ville de Plegues. (Hist. Ecclesiast. de Bret. Tom. V. p. 235. Et à la page 238.)

il ajoute en note que *San-Préguer* n'a été érigé en *siège Episcopal* qu'au neuvième *siècle* par *Nominos*; Et *D. Lobineau* n'ose contester le fait, il convient même qu'il paroît *sur*, & qu'il jette un grand embarras dans l'histoire du 6.^e *siècle*; Et pour se tirer de cet embarras, il suppose que l'on auroit cessé vers le 8.^e *siècle* de donner des Successeurs aux anciens Evêques de *Preques* & de *S. Brienc*, supposition fort inutile, relativement aux anciens Evêques du sixième *siècle* puisque ces villes n'existoient pas encore: En résulte son récit n'est pas moins fabuleux que celui des légendaires, surtout si l'on retranche de ceux-ci le long catalogue des prédécesseurs de *S. Jugdual*, qui en effet est peu croyable, aussi bien que sa prétendue sapauté. Du reste fables pour fables, j'aime autant celles de ces légendaires que celles de *D. Lobineau*: j'y trouve beaucoup moins d'inconséquences et de contradictions. Quand les monuments nous manquent, il ne faut pas se hasarder légèrement à contredire les écrivains qui nous ont précédés: on ne sauroit placer la naissance de *S. Jugdual* avant l'an 510 pour le plutôt; il avoit gouverné quelque monastère dans la grande-Bretagne avant de venir dans la petite avec sa mère, qui étoit lors veuve, & qui n'auroit perdu son mari que vers l'an 545. il n'a donc passé dans l'Armorique qu'en 546 ou 547. il fallut encore du temps pour bâtir plusieurs monastères, les gouverner, les édifier par ses vertus; pour prêcher dans toute la province; ainsi la promotion de *S. Jugdual* à la dignité Episcopale ne s'est pas faite vers l'an 552, comme le suppose *D. Lobineau*, tout en avouant qu'on n'a aucunes preuves positives là-dessus. Dans le fait on ne peut en fixer l'époque précise; *D. Lobineau* veut qu'elle se soit faite par l'autorité de *Childebert*; ce qui seroit possible, si cette ordination n'eut eu lieu que dans les dernières années du règne de ce Monarque. Si au contraire elle avoit eu lieu tôt après son arrivée en Armorique, il ne seroit pas impossible qu'il eut été ordonné par

L'autorité de Deroch, comme quelques autres l'ont avancé; mais quand même il seroit bien prouvé qu'il a été consacré réellement par l'autorité de Childebert, sur laquelle D. Lobineau insiste beaucoup, seroit-il donc fort étrange que Les Princes Bretons, qui étoient tous proches parents de S. Euzébe, eussent eu quelque influence sur sa promotion, soit par eux-mêmes directement, soit en engageant les Lexobiens à le demander pour Evêque; mais D. Lobineau ne veut pas qu'on ait la moindre obligation à ces Princes, dont il ne fait aucun cas, il y a toute apparence que c'est là le motif de son acharnement contre ceux qui se sont permis de penser autrement que lui; car il avance du ton le plus affirmatif que la légende imprimée dans les vieux Breviaires, où elle sert de Leçon, ne parle nullement de la mort de cet Evêque de Lexobies (Prédécesseur de S. Euzébe) Et ne fait aucune mention de la Requête des Lexobiens. & il s'empare ensuite contre Albert le Grand, qu'il accuse d'avoir attribué, contre la foi de toutes les légendes, au Roi Deroch, qui étoit peut-être mort, & qui probablement n'a eu aucune part à la promotion de Euzébe; ce que les actes disent du Roi Childebert. Eh bien! j'ouvre un ancien Breviaire de Léon, qui marque la fête de S. Euzébe au 1^{er} Décembre, & je trouve que la 6^e Leçon commence par ces mots: Mortuo deinde Episcopo Lexobienensi, una omnium conspiratione, in ejus locum Euzébe absumitur: quem ille honorem ne acciperet, Andegavum ad Sanctum Albinum profectus est: eoque comitante Parisias, ut interim in alterum oculos convertere clerici cogeretur. Mortuum Parisius suscitavit. Sed pater Derochi Regis fraude in Armoricam evocatus, Electioni tandem consensit, munusque consecrationis suscepit, cum ambigua Angelici famulatus astensione. on y parle ensuite de ses austérités de ses vertus, du soin qu'il eut de remplir les devoirs d'un bon pasteur, des traverses que son zèle lui attira, du pèlerinage qu'il fit à Rome, d'où il revint au bout de deux ans, & enfin de sa bienheureuse mort arrivée la veille des calendes de Décembre, c'est-à-dire le 30^e de Novembre vers l'an 598, après avoir désigné saint Euzébe pour son successeur. quoique l'on puisse dire de ces différentes versions, il est croyable que S.

Rugdual fut Evêque de Lexobie, qui étoit une cîle considérable, plutôt que de Landregues ou Freques, qui n'étoit encore de son temps qu'une vallée solitaire; mais cette ancienne cîle aiant été détruite & renversée de fond en comble par les Normans, qui la ruinèrent dans le Neuvième siècle, le Siège Episcopal ne pouvoit plus y subsister; En conséquence on a prétendu que Nominos Erigea l'ât après le nouvel Evêché de Freques; D'autres ont dit qu'il le rétablit. S'il m'étoit permis de Hazarder une conjecture sur une matière si obscure, je serois tenté de croire qu'il y transféra seulement l'ancien Siège de Lexobie; comme celui d'Aler a été transféré depuis dans l'île d'Arhan, aujourd'hui Saint Malo; Comme je pense que celui de la ville d'Is avoit été transféré à Kimper du temps de Gratian.

on me dira sans doute que cet article est déjà trop long et trop diffus; j'en conviens de bonne foi, & je ne suis pas le dernier à m'en apperceroir; Mais malgré son extrême prolixité, je ne puis m'empêcher d'ajouter encore ici quelques observations sur de nouvelles découvertes dont nous sommes redevables à M. De l'Académie Celtique. Dans le 1^{er} Tome servant d'introduction à l'Histoire Ecclesiastique de Bretagne, M. Deric compte six peuples principaux qui occupoient le territoire de l'Armorique. Sçavoir les Redones, les Namnetes, les Diablintes, les Curiosolites, les Veneti & les Osismii. M. Baudouin dans ses Recherches insérées par extrait au 4^{te} Tome des Mémoires de l'Académie Celtique, compte aussi six peuples principaux, qui sont les mêmes que ceux de M. Deric, si ce n'est que M. Baudouin ne fait aucune mention des Diablintes, que M. Deric adjoit; & que celui-ci se rapportoit au Diocèse de Sisieux les Lexubi, dont M. Baudouin plaçoit le chef-lieu le plus ancien au yaudet ou Cos-yaudet. Ces deux auteurs diffèrent aussi beaucoup sur les limites qu'ils assignent à ces divers peuples; Mais comme l'examen de ces limites prolongeroit encore une discussion déjà trop longue je me bornerai, quant à présent, à exposer la difficulté que je trouve à concilier tout ce que nous dit M. Baudouin, en plaçant au yaudet les Lexubi, qu'il nous présente.

encore sous le nom de yadeti, c'est ce que je trouve dans une Notice de M. Elvi-johanneau sur l'origine Etymologique, Mythologique et Historique de quelques noms de lieux et de peuples d'un canton de l'ancien Evêché de Léon, et par suite, sur la situation du Paradis des Gaulois, insérée dans le 3.^e Tome des Mémoires de l'Académie Celtique, p. 134 et suiv. Le passage qui suit est tiré textuellement de la p. 136. m. Strabon est d'accord avec Ptolepe sur la distance, de cette côte à la côte opposée de la Grande-Bretagne; car les yadeti de Strabon sont évidemment le même nom que celui de yaudet ou Cos yaudet (le vieux yaudet) donné encore aujourd'hui aux ruines d'une ville située sur le bord de la mer, près de Lannion, et appelée *Vetus Civitas*, *vielle Cité*, dans les chartres anciennes, comme le remarque M. Baudouin dans un autre endroit: il y a moins d'un jour de traversée, dit Strabon, des yadets à la Grande-Bretagne; descendant in oceanum et Lexovios et yadetos, unde in Britanniam diurno brevior est cursum; ici l'on peut dire que l'embarras des richesses augmente la confusion. César ne fait aucune mention des yadeti, du moins que je sache: il parle au contraire des Lexobii; et quoiqu'il ne spécifie pas d'une manière bien précise quel étoit le territoire qu'ils habitoient, nos Bretons, pour la plupart, ont jugé qu'ils occupoient les côtes maritimes de ce qu'on appelle aujourd'hui le Diocèse de Tréguier, pour la raison que l'auteur des commentaires les entremêle dans ses narrations, tantôt avec les osismii et tantôt avec les Curiosolites. En ce cas il n'auroit pas connu ceux de Sisieux, qui, suivant d'Argentré, se seroient appropriés depuis le nom de Lexobii, et dont l'établissement, selon M. Baudouin, seroit postérieur à celui des Lexobii de la Bretagne, qui à son compte sont les aînés, mais en ce cas il faudroit dire aussi que Strabon, dont on invoque l'autorité pour établir nos yadeti, n'a donné le nom de Lexobii qu'à ceux de Sisieux; car il distingue formellement *et Lexovios et yadetos*, à moins qu'on ne veuille dire que c'étoient deux petits peuples contigus, qui se réunissoient pour leurs intérêts et que l'on confondoit tantôt indifféremment sous l'un ou l'autre nom; mais en ce cas l'identité ne seroit pas parfaite; au lieu qu'elle doit l'être, si il est vrai que le yaudet soit l'emplacement de la ville de Lexovia, détruite par les Normans dans le 9.^e siècle. En admettant cette hypothèse, on n'aura

pas de peine à croire que le nom de Sexovie est fait de celui de Sexobii
 Et celui de yaudet de celui de yadeti; mais alors il faut rejeter
 comme également fausses toutes les Etymologies que D. Pelletier, les G.
 Et M. Deric nous ont données de Kevaudet, Quecuedet, Gueudet, car
 ainsi que je l'ai déjà remarqué en plusieurs endroits, ce ne sont pas
 des villes qui ont donné leurs noms aux anciens peuples; ce sont au
 contraire les anciens peuples qui ont donné leurs noms aux villes qu'ils
 construisoient: il est bien facile de sentir le rapport frappant qui existe
 entre Sexovii ou Sexovie, nom de ville, et Sexobii, nom de peuple; Et
 entre yeaudet ou yaudet, aussi nom de ville, et yadeti, aussi nom
 de peuple; mais il n'est pas aussi facile de concevoir pourquoi
 on auroit donné deux noms si différents, soit au même peuple,
 soit à la même ville; Et si l'il s'agit toujours du même peuple,
 comment se fait-il qu'au temps de César on l'appelle Sexobii,
 tandis qu'au temps de Strabon, on l'appelle yadeti? Et d'où vient
 qu'au temps de S. Jugdual, dans le 6.^e siècle, au temps de ses prédécesseurs,
 et de ses successeurs, on donna encore à la capitale l'ancien nom de
 Sexobie, et qu'après avoir été renversée de fond en comble par
 les Normands, son emplacement et ses ruines ne reparussent plus
 que sous le nom de yaudet, ou Cas-yaudet? Quant à moi je confesse
 que je ne saurois résoudre des questions si épineuses et si compliquées;
 aussi n'avois-je pris d'autre engagement que celui de proposer mes
 Reflexions et mes doutes; Et j'en attendois tranquillement la solution
 me reposant entièrement sur les veilles, les travaux, la sagacité de
 M. M. Les membres de l'Académie Celtique, lorsque j'ai appris
 que cette Académie, déjà fameuse dès son origine par les brillantes
 découvertes qu'elle avoit déjà faites relativement à nos Antiquités, et
 qu'elle étoit en train de nous dévoiler parfaitement, s'étoit dissoute tout à
 coup, au grand déplaisir des Antiquaires et des amateurs du Celtique.

YEAUT, Herbe des champs, telle que paissent les animaux, en lat. *Herba*.
Sing. défini *yeautenn*, un seul brin d'herbe; pl. *yeautennou*, quelques brins d'herbe.
Diminutif *yeautennig*, un petit brin d'herbe; pl. *yeautennouigou*, de petits brins d'herbe.
Possessif *Yeautez*, Herbu, Abondant en herbe. Le D. G. S'est servi du verbe dérivé
yeaula pour dire mettre les chevaux à l'herbe, et donner de l'herbe aux
Bestiaux: il écrit *Queaut*, *yeaut*, &c. D. l'écrit *Gheaut* ci-devant. Voyez *y*.

YECHED ou *ieched*, Santé, En Lat. *Sanitas*, *Bona valetudo*. C'est un dérivé
de *yach*, sain, bien portant. Voyez ci-devant *iach*, comme l'écrit D. R. Et *ieched*.
j'ai placé à la suite de ce dernier mot le texte latin des conseils que donne
l'Ecole de Salerne pour la conservation de la santé: En voici la traduction française:

Au Roi D'Angleterre, Salut.

Toute l'Ecole de Salerne

en ce court écrit a pour but

De lui tracer comment il faut qu'il se gouverne,

S'il veut se garantir de toute infirmité

Et vivre en parfaite santé.

Suivre peu de vin pur; le soir ne manger guère;

faites de l'exercice après chaque repas.

Dormir sur le dîner, c'est l'usage ordinaire,

toutefois ne le suivre pas.

quand vous sentez que la nature

veut vous débarrasser d'une matière impure,

écouter ses conseils, seconder ses efforts;

soin de vous retiens, vite de cette ordure,

le plutôt qu'il se peut, délivrez votre corps.

fuyez les soins fâcheux, pas eux le Sang salé;

comme un poison funeste évitez la colère.

En observant ces points, comptez que de vos jours

un régime prudent prolongera le cours.

Extrait de l'Ecole de Salerne. X^e contenant les préceptes généraux de la
santé, &c. Les médecins disent que la santé dépend de l'Harmonie et de
l'Equilibre des humeurs.

YELA ou yella, que D. P. écrit ci-devant iela ou iella, est suivant lui un infinitif qui signifie Aller, en latin ire; mais je puis certifier que ce prétendu infinitif, au lieu duquel nous disons en Léon Mond ou Mont, En Brez. Moned ou Monet, est tout-à-fait inutile tout ce que je sçais, c'est qu'il a assez d'analogie avec le futur yel, ou plutôt yelo, dont je crois que la Racine est ya. Voyez ce ya ci-devant, ou ia, iela ou iella, suivant l'orthographe de D. P.

1.^{re}

YELL, yvroie ou Yiranie, en Latin Solium D. P. écrit Hiel, yvroie, mauvais Grain qui vient parmi le bled, il avoue qu'un vieux Dictionnaire porte yell Yiranie, mais il observe en même temps que tous les Bas-Bretons ne conviennent pas de la Signification de ce mot, qu'il croit être fait, comme le françois Nielle du latin Nigella. Le P. G. au mot yvroie, le rend par Dreacq, et Ephesenn, qui désigne, je crois une plante différente pour les venner, il met Nyeel et Niseel au reste, dit-il, L'Yvroie diffère très-peu de l'Épeautre ou Épaubre, qui est une sorte de Blé appelée en Breton yell. Le P. M. au mot yvroie, ne met autre chose que yell. Dans ce pays nous donnons à l'Yvroie le nom d'yvri ou yvrai, que D. P. écrit ci-devant Yvrai, que je crois Breton, comme je l'ai dit dans mes Remarques sur ce dernier mot. Voyez-y, et yvra ci-après.

2.^e

YELL, Bai, Couleur basane, tirant sur le Rouge ou le fauve, ou sur le jaune ou le Blond, Bardius, Spadix, Gilvus D. P. écrit ci-devant Ghell, d'où il tire avec assez de vraisemblance le latin Gilvus. Le P. M. l'écrit Quel; et Le P. G. Quell, de la même manière qu'il écrivoit Quell pour rendre les mots françois Meilleurs et Mieux. Mais il est constant que nous prononçons yell, pour exprimer la couleur dont il s'agit ici; et l'orthographe de D. P. quoique différente suppose la même prononciation, puisqu'il écrit Gheau et Gheaut les mots que nous prononçons yeau et yeaut. Voyez donc son Ghell ci-devant, et mes Remarques sur le même article.

3.^e

YELL, est encore, selon le P. G. le nom que les Bretons donnent à l'Épeautre. Voyez le 1.^{er} yell ci-dessus. Les Grecs et les Latins l'appellent Zea. Les françois lui donnent encore les noms de froment rouge, Bled de couleur, froment roux. Il y a quelque apparence que le nom Breton yell lui a été imposé à cause de sa couleur; et en ce cas c'est le même mot que le second yell ci-dessus.

YEN, adjectif, froid, froide, en Lat. *frigidus*, a. um. *venienn*, Substantif. Dérivé de *yen*, froidure, Température des choses froides, que les francs prenant l'adjectif Substantivement, appellent aussi le froid, en Lat. *frigus*, *frigus*, mais quand il s'agit du froid interne qui pénètre les corps animés, ou de la sensation que nous éprouvons en pareil cas, nous servons de différentes expressions, telles que *Rien en l'en*, *Annoe* en *Reg*. lorsqu'on parle simplement du froid que l'on a, Et *Credien* s'il s'agit du frisson *yenican* est également usité au Moral Et au Physique, pour exprimer la froideur, verbe dérivé *yena*, *fruidis*, *Refruidis*, *Rendre* et *Devenir* froid. Verbe fréquentatif *yennat*, *Devenir* de plus en plus froid. Le L. G. écrit *Quien* & *yen* & c. il marque aussi *yendes*, pour *froidure* & *froidure*. ce terme est bon. S'il s'agit de *froidure*, en Lat. *frigiditas*. Le L. P. imitant assez mal-à-propos l'orthographe de *Dezies* écrit ci-devant *ïaen* & *ïaeni*. Voyez ces mots Et mes Remarques, où j'ai soutenu plus franchement que lui, que le latin *Hyems* tiroit son origine du Celtique *ïen* ou *Yen*.

improba pugnat Hyems, indignaturque, quod ausim

scribere se rigidas incutiente minas.

Vincit Hyems hominem, Sed eodem tempore, quæso,

YENN, coin
deser, de bois &c.
Voyez Ghenn.
ipse modum statuum carminit; illa sui.

Ovid. Trist. lib. I. l. eq. XI. p. 141.

YEU jong voyez *yeu*.
YEUCH, il paroît que ce terme, aujourd'hui peu ou point usité parmi nous, est le même que le *yoh* qui s'est conservé dans le Dialecte *Vennet*. Et que D. l'emploie ci-après. Le L. G. Sur *juc*, Nom d'une ancienne maison de Bretagne, le rend par *yeuch*. *yoh*. Or *yeuch* & *yoh* il observe en parenthèse que *yoh*, Et *yeuh*, ont voulu dire, Monceau de pierres. le pl. de *yeuch* doit être *yeuchou* dans notre Dialecte, puisque celui de *yoh* du Dialecte *Vennet* est *yohou*. Le L. G. Sur *Monceau*, monceau de pierres, Et Sur *Débris*, Restes, Ruines d'édifices, Marque encore ce même *yoh* pour les *Vennet*. Sans faire aucune mention de *yeuch*, que les autres avoient apparemment déjà laissé tomber en désuétude au surplus voyez *yoh*, ci-après.

YEZ, Manière, Mode, façon de parler des petits enfants, jargon, Salois, langage imparfait, auquel on joint des gestes grossiers ou indécentes, ou des contorsions grotesques, Ridicules ou peu convenables. Le L. G. Sur les mots Dialectes *ïdionne*, se s'est aussi de *yer*, pl. *yerou*, j'entends dire communément *yeriou*.

au pl. Et M. Roussel disoit de même Mr yezziou, les manieres grossieres,
impolies et mauvaises qui approchent de celles des bêtes, qui veulent faire
~~savoir~~ comprendre leurs besoins ou passions: manieres qui ne sont pas
bien-séantes aux hommes, qui peuvent parler sans agir des mains, de la
tête &c. En effet yez se dit encore du Garouillement ou du Ramage de la
pluspart des oiseaux, du cri ou du murmure de la pluspart des animaux le P.
sur Garouillement & Ramage, écrit Gueyx & Gueyd. Et pour le verbe dérivé
Garouilles, Ramages, Gueyres & Gueyds, mais il est bon de Remarquer que ce
Gueyx ne s'éloigne pas beaucoup de yez & encore moins de Ghis, Maniere, façon
d'agir, Mode, adopté par les françois qui l'écrivent Guise, Et sur lequel le meme P.
marque qiz, Guir & yez M. Elvi johanneau, dans le vocabulaire Etymologique
qu'il a joint aux Monumens Celtiques de Cambry, p. 246. nous donne entr'autres Les
deux Etymologies suivantes: Galimathias, langage intelligible, ne signifioit, dans
l'origine, que bon langage Gaulois, du Breton Gallec Gaulois, Mat Bon, ius aujourd'hui les
en Breton, iuth en Gallois, maniere de parler, langage, Dialecte, idiom, d'où le
français jaser, Et l'Espagnol jaer, qualité, maniere d'être m.
Bâtis, de foot, Multitude, Et ius ou les, langage: Langage de la multitude, Langage du
peuple m.
Le P. G. qui Etymologise aussi quelquefois, nous donne de Galimathias
une Etymologie différente de celle de M. johanneau, du moins quant à la 2^e
partie du composé Galimathias, dit-il, Discours obscur et embrouillé, où on ne
peut rien du composé Galimathias, dit-il, Discours obscur et embrouillé, où on ne
comprend rien; ce qu'il rend en Bret. par luhaich & Eregoch, sur quoi il
observe que Galimathias, qu'ils (apparemment les Hellenistes) dérivent de
Polymathic, qui signifie diversité de Sciences, semble plutôt venir du Celtique;
ou Breton: De Gallecq, qui veut dire langue française; Et de mathias, qui est le
nom dont on appelle un Nicais, ou autre qui fait une besée. A-han-ta Mathias,
He bien mon Nicais. Ainsi Galimathias seroit Gallecq-mathias, le français de
Nicais, un français tel qu'un Breton nicais, à qui cette langue est étrangère,
peut parler, qui sans doute doit être embrouillé, obscur et difficile à comprendre
L'Etymologie proposée par M. johanneau est assez spécieuse; mais est-elle bien
exacte? je crois qu'il est permis d'en douter. Celle du P. G. avec son Nicais, me
semble par trop nicisée. D. L. au mot Gall, nous donne une autre Etymologie
du même mot Galimathias, qui me paroît tout-à-la-fois & plus simple & plus

naturelle; je la crois par conséquent la meilleure; et quoiqu'elle se trouve
 au mot Gall, je ne fais pas difficulté de la rapporter encore ici, afin qu'on
 puisse comparer les trois ensemble avec plus de facilité. Mais pour pouvoir
 mieux sentir les raisons de D. B. il faut sçavoir que Gall signifie proprement Gaulois,
 et que les Bretons donnent toujours le même nom aux francs qui occupent le
 même pays que les Gaulois, avec lesquels ils se sont insensiblement fondus. De là
 vient que pour dire un français, les Bretons disent toujours un Gall par suite de
 temps les Bretons eux-mêmes sont devenus français. D'après cela D. B. suppose
 qu'un français curieux demande à un Breton: Il est bon français? Ce Breton, qui
 entend un peu la langue française, mais qui ne sçait point la parler, (et il s'en
 trouve beaucoup dans le même cas) répond avec assurance, en sa propre langue,
 Gall Mat: ier, c'est-à-dire, Bon français. Ici certainement de cet arrangement de
 trois paroles non-entendues par l'interrogateur, on a mis en usage le terme de
 Galimatias pour exprimer tout discours mal arrangé, confus et obscur. au surplus,
 des trois étymologistes que je viens de citer, on voit que N. j. h. n. est le seul qui fasse
 entrer le mot ier ou yer dans la composition de Galimatias. c'est encore du même
 mot qu'il fait venir, avec assez de vraisemblance le franc jaser. Mais D. B. qui écrit
 ci-devant ier ou ier, avoit fait la même conjecture avant lui. Voyez ce mot, où il observe
 à propos de Gesticules, qui vient, dit-il, de Gestus, Gesticulus, que les Latins auroient
 pu avoir dit Gero pour Gero, pris du Celtique ier ou ier: au moins, ajoute-t-il,
 Gestus y a quelque rapport, tant en lui-même qu'en sa signification. En effet le
 rapport de Gestus à ier me paroît assez frappant. Et si le Lat. en vient, on est
 forcé de convenir que le franc Geste, Gesticulos, a la même origine; et je n'y vois
 point d'obstacle, puisque ier ou yer n'est qu'une manière, une façon de parler, à
 laquelle on joint des mouvements de tête, de pieds, de mains, &c. pour suppléer au
 défaut de la langue, dont on ne peut, ou dont on ne veut pas faire usage; et les
 gestes ne sont, pour bien dire, autre chose que de tels mouvements combinés de
 manière à faire connaître les idées du Gesticulateur à ceux qui le regardent avec
 attention: c'est un langage; mais très-souvent un langage muet, auquel on peut
 appliquer ce que disoit Cassiodore de certaine espèce de danse appelée Chironomie:
Hic sunt addita orchistorum loquacissima manus, linguarum digitus, clamor sum silentium.
Expositio tacita, quam muta Polymnia reperisse narratur, ostendens homines posse et
 sine oris affectu velle suum declarare. Cassiod. l. 1. c. 1. on ajouta les mains parlantes
 des acteurs, leurs doigts expriment, leur silence éloquent, leur langage muet, inventions de
 la muse Polymnie, qui a montré que les hommes pouvoient manifester leurs pensées

Sans l'organe de la voix. Voyez le Traité de l'opinion Somet. p. 171. et Suiv.
 or, puisque ier ou yer est une manière de se faire entendre, en agissant des
 mains, de la tête &c. comme s'expliquoit Mr. Roussel, il est plus que probable
 que le franc. Geste, qui a la même signification, et qui se prononceroit encore de
 même quand on l'écrirait jester, ne font originellement qu'un seul et même mot,
 qui est sans doute celtique, attendu que notre expression est la plus simple.
 Cependant le G. au mot Geste, s'est bien rapproché du franc. en substituant
 une R à l'e muet, puisqu'il l'écrit Gestr. pl. Gestrou Gesticules ou faire des Gestes,
 Gestraoui et Gestral. j'en dissimule pas que j'ai aussi entendu dire jesi et jestal;
 mais on peut se servir au même sens de ier ou yer, qui est un langage muet ou
 une manière de se faire entendre par les divers mouvements du corps; ce qui
 exprime par conséquent le Geste; et pour le verbe on peut dire iera, ieral; yera ou
 yerai, parler d'action, parler par gestes ou Gesticules; mais apparemment que le G.
 n'avoit oublié qu'il avoit rendu guide; manière, façon d'agir, (il pourroit même ajouter manière
 de parler) par Gier et par yer. En tout cas il résulteroit de tout ceci que jesi, Gest ou
 Gestis, comme le marque le G. n'est qu'un mot reconnu sur les lat ou les franc. qui
 avoient emprunté le celtique ier ou yer, que chacun avoit habillé à sa mode; partant nous
 sommes bien fondés à revendiquer, comme celtiques les mots lat. Gestus, et Gestire, qui
 signifie témoigner par des Gestes le desir que l'on a; ainsi que les mots franc. Geste, Gesticules,
 jester.

Et studio incautum. Videas Gestire laudare
 Virg. Georgic. lib. 1. p. 186.

Mine dulcis lepor et grato facundia Gestu.
 Exiguus signet Gestu quodcumque loquetur.

Tous les talens qu'en toi tu prélens qu'on admire,
 de Gestu, l'air, la voix, nous aident à bien dire.

S'ont de Recher par M. l'abbé de Villiers. Chant. 1. p. 6.

à des Gestes reglés que ta main exercee,
 obéisse à ta voix, et marque ta pensée.

Le même Chant 1. p. 84.

Ce conseil aigre-doux mérite une réplique.
 je vois qu'un Philosophe est mauvais politique,
 puisqu'il n'observe pas que c'est être indigest,
 que de chasser quelqu'un qui sait notre secret;
 surtout, si ce quelqu'un est d'un sexe qui penche
 au plaisir de jaser, et d'avoir sa revanche.

Néricault Destouches. Le Philosophe Marie. Acte. 1. Scène 4. p. 11 et 19.

1^{re} YO, ou yau, quelqu'un qui se pique de parler avec plus de brièveté donnent ce nom au jong, que nous appelons Gheau ou ycau. Voyez-y.

2^{de} YO ou yau ou yao, est un cri que font les mulâtiers, Les Chariotiers & pour servir de signal à leurs mulats, à leurs chevaux, lorsqu'ils veulent les faire partir ou hâter leur marche. De là vient que les petits enfants donnent aussi fort souvent le nom de yo ou yau à toutes sortes de chevaux, de montures ou de bêtes de somme. Voyez le 1^{er} yao, ci-devant.

3^{de} YO ouïo, cri de joie, de réjouissance, de victoire, dont on fait usage dans toutes les langues, il peut être l'origine de you ou ion, yonal ou ionah, cri et crier.

io Triumpha; tu moraris aureos
currus, et intactas Boves.

io Triumpha; &c.

Horat. Epod. lib. od. g. p. 227.

voyez io, ci-devant.

YOCHENN. yocenn, yaouenn, sont encore des variations du nom de St Yves, qui est diversifié en presque autant de manières qu'il y a de cantons en Bretagne. Voyez ce qui en a été dit sur Eusem ci-devant.

YOD ou youd, Bouillie, en Lat. Puls, Pulvis. C'est encore aujourd'hui, comme anciennement l'aliment le plus ordinaire des paysans de la Basse-Bretagne. D. B. écrit ci-devant ioud. Les Vennet donnent encore le nom de Puls à la bouillie. Voyez l'un et l'autre de ces mots, et les Remarques que j'y ai jointes.

YOH, au pays de Vannes, pl. yohou, sont des Ruines d'Edifices. il y a bien de l'apparence que c'est ici un composé corrompu de Pi, Maison, et du Vennetais coh, vieille. Le P se change en Y. Et celui-ci se perd en ce dialecte, en devenant une aspiration douce, surtout après l'article prépositif, LeL se perd aussi, en sorte que de En Pi-coh, on prononce En hy-hoh, La mesure.

Ce mot du dialecte Vennet n'est point en usage chez nous. Le P. G. sur Monceau, Amas de plusieurs choses en un tas, Monceau de pierres, écrit aussi yoh pour les Vennet. Et de même sur jue, où il marque pour les autres dialectes yeuch, peu ou point usité. Voyez yeuch. Le mot yoh est le seul que D. C. nous ait donné sous la lettre Y. Et l'Etymologie qu'il nous en présente me paroît d'autant plus suspecte et plus hasardée qu'elle ne s'accorde nullement avec celle qu'il nous a donnée du même mot, qu'il a écrit ci-devant ioh, et qui est au moins plus supportable. Voyez-y. Les mêmes Vennet font de yoh le verbe dériver yohain. Comme le marque pour eux le P. G. sur Entrées.

1.^{re} **YOU** ou **yaou**, Racine de **youanc**, ou **yauuanc**, jeune, comme nous le prononçons. ce primitif **you** ou **iou**, **yaou** ou **iaou**, entroit dans la composition de plusieurs noms, Entraitres dans celui de **jupiter**, **jovis**, Et dans celui du **jeudi**, Un des jours de la Semaine qui lui étoit consacré; que nous appellons encore de son nom **ts yaou**, Le **jeudi**, ou **Dir-you**, **jeudi**, jour de **jeudi**, ou le jour de **jupiter**, en Lat. Dies **jovis**. Voyez ci-devant de **2^e yaou**, **yaou**, **you** &c. Et **yauuanc**; Et mes Remarques Sur le **iauanc** de **D. L.**

2^e VOY. CRI, En latin clamor, Racine Desyoual, Crier, Appeller, Parler à pleine tête.
En lat. clamare: autre dérivé youadeun, un seul cri, un seul Appel, pleyouadeunou,
quelques cris ou certains cris, je crois que c'est ce you qui entre dans la formation
des composés Pa.d.you, Prisayeul, et Mamm-you, Prisayeule, au Surplus comme
D. l'a écrit ci-devant tous ces mots par i, voyez iou, ioual, ainsi que mes
Remarques sur ces mots.

Remarques sur ces mots.
YOUD, Souillie. Voyez yod ci-devant Et ioud, comme l'écrivit D. P.
YOUER, Es, Spèce de moutrease, ou de juwelle. Nom desquels de you, et pl. youeres et
YOUL, Volonté, Désir, Souhait, En Lat. Voluntas, Desiderium, Volunt. En ioud, à mon
 gré, Selon mon Désir, Selon mes vœux. Le P. C. Sur Désir, vœu, Volonté, marque aussi
 youl, pl. youlou Sur Désirs, Souhaites, il met youla et youli; En Latin, optare, Cupere,
 Desiderare. Sur Concupiscence Et Convoitise, il met Droucq-youl, c'est-à-dire, mauvais
 Désir. Voyez mes Remarques Sur ioud, ci-devant, puisque c'est ainsi que l'écrivit D. P.

YORACH, chevreuil, le mâle de la chevette; pl. youriched. Diminutif
yourichig, petit chevreuil, pl. yourichedigou et la chevette, ou femelle du
chevreuil. S'appelle youriches, pl. youricheded. Le nom latin du chevreuil et
de la chevette est Caprea, &c. Et si l'on veut distinguer le mâle de la femelle,
il seroit bon d'ajouter Mas pour le premier; foemina pour la seconde.
Comme ces animaux sont du genre des chevras et qu'ils vivent dans les
forêts, on pourroit se servir de Capra pour le masculin; Caprea pour le féminin
en y joignant l'épithète Sylvestris. Le diminutif Capreolus s'applique également
au chevreau et au chevreuil: ces animaux sont alertes, vifs et légers. De là vient
que par comparaison, on qualifie de yourich toute fille ou femme qui se livre
sans ménagement au plaisir de coïter, de sautés, de gambades, de folâtres, ou lieu
de garder la retenue et la modestie qui conviennent plus particulièrement à
son sexe. D. S. écrit ci-devant YORACH et DISOURCH. Voyez mes remarques
sur l'un et l'autre de ces mots.

YUALENN, espèce de Canard Sauvage ou de Macreuse, que ceux de ce pays qui parlent français appellent juelle: ces sortes d'oiseaux de mer, qui ont les doigts palmés produisent un grand nombre de variétés, qu'on n'a pas encore bien caractérisées ni distinguées par des noms particuliers; Et telle variété à laquelle on donne certain nom dans un quartier, s'appelle différemment dans un autre. Le D.^r G. par exemple, qui ne connoissoit pas apparemment ce nom yualenn, interprète juelle par Duanenn & par Louach, noms qu'on applique ailleurs à des variétés différentes, ce qui est cause que pour les traduire dans une autre langue, on est réduit en attendant mieux à les désigner sous les noms généraux qui conviennent à l'espèce: ainsi je me contenterai de rendre le nom de la juelle, de la macreuse, du Canard Sauvage, &c. par *Anatula Marina*; car je ne sçais si le nom Latin *Fulica* comprend aussi cette variété qui abonde en hiver sur nos côtes. quoiqu'il en soit D.^r qui écrit ci devant iualen, suppose que le pl. seroit iualen, qu'il n'a cependant pas entendu dire; Mais autant que j'en puis juger par analogie par les noms d'oiseaux qui ont la même terminaison, je crois qu'on doit dire plutôt yualenned; puisque de Caouenn on fait Caouenned; de Duanenn Duanenned; de Golvrenn ^{Golvrenned} &c. En général ces sortes de pl. de noms d'oiseaux et d'animaux se forment assez communément du Sing. en y ajoutant la syllabe Ed ou Et. D.^r n'ose décider si iualen est un nom composé, ou un simple dérivé de iual pour iudal: cette dernière opinion me paroit la plus probable; iudal ou yudal est en Breton Hurler; Et comme il observe qu'il y en a qui prononcent Chualen ou jualen, Et d'autres Iudalen, ainsi qu'il l'a encore marqué en son rang, je trouve assez de rapports entre ces divers noms pour confirmer l'opinion qui m'étoit, selon moi la préférée: En effet yualenn fait de yudal signifie La Hurlante; Chualenn ou jualenn fait de Chwittal signifie La Siffleuse; Et Iudalenn a encore cette dernière signification, étant fait de Iuttal, qui se dit au même sens que Chwittal, Siffler, ce qui me fait présumer que le cri de ces oiseaux ressemble en quelque sorte à une espèce de Hurlerment ou de Sifflement: au surplus voyez ci devant iualen & Iudalen: on appelle aussi yuared, qui signifie ^{Crieuse} Crieusement, tel que celui du Loup, du Lion, &c. Et même celui du Chien quand il souffre, ou quand il sent l'approche de l'ennemi: Ce yud est incontestablement la Racine du verbe yudal, Hurler, Rugir, Crier à la

manière des bêtes féroces, En Latin ululare, Rugire: on en a fait le Dérivé yularer. L'habitude ou la manie de Hurler de la Sorte, à qu'on emploie, quelquefois pour le Hurlement même, comme en Latin ululatus. Le D. G. écrit Hurlement, yularer, pl. yularer ou Hurles, yudat. D. P. écrit tous ces mots ci devant par i. Voyez Jüdal Et les Remarques que j'y ai jointes.

YUDAS, judas. Nom de l'Apôtre infidèle qui trahit Son maître: de là vient Sans doute qu'on donne le même nom à tous les traîtres, dont il peut passer à bon droit pour le Modèle et le Patron. Le D. G. écrit en Breton yuras; mais dans tout ce pays on dit yudas; Et je ne Scais Si la qualification injurieuse de Yéudas, que les gens du peuple se prodiguent fréquemment n'est point une altération de judas ou yudas. Le D. G. il est vrai, qui a donné place dans Son Dictionnaire à ce terme populaire et Grassie, prétend que Yéudas signifie Visage d'âne: je Scais que dans le Salois Gascon ou languedocien, on appelle un Âne, un Âse, comme on dit en Bret. unn Âsem; mais ce motif ne suffit pas pour me contraindre que ce soit là la véritable Etymologie de ce vilain mot; quoique je ne prétende insister nullement Sur l'origine que j'ai hasardée comme une simple conjecture. Voyez mes Remarques sur jügon ci devant.

YUN, jeûne, Abstinance, Diète, jejunium, Abstinencia, Diata. Verbe yuni. Et plus communément yun, jeûner, En Lat. jejunare. Garder, observer les jeûnes de l'Eglise. Mises yunion ann. ilis. Rompre le jeûne, Perri. Ar yun. Le jeûne du Carême. Et jeûner le Carême, yun ar Charaix à jeûn, Was yun jeûner au pain et à l'eau, yun diwas ar bara hag An Douar. Le D. G. écrit de même yun; mais D. P. écrit ci devant iun. Voyez ce mot, Et la Remarque d'un jeûne extraordinaire dont j'ai fait mention au même endroit. Car ce jeûne est quelquefois utile à la Santé, Et l'Ecole de Salerne des 12. S. convient que c'est un des moyens de se passer des Médecins.

*Si tibi deficiant Medici, Medici tibi sunt
Hæc tria: Mens hilari, Requies moderata, Diata.*

*Si il n'est nul médecin près de votre personne,
qui dans l'occasion puisse être consulté,*

En voici trois que l'on vous donne:

un fond de belle humeur, un Repos limité,

Et surtout la Sobriété.

Traduction de l'Ecole de Salerne, p. 2. et 3.

YVRE, yvrâie, ou Yvraie. Lorsque la graine de cette espèce de Grainen qui croît quelquefois parmi les bleds, est trop abondante, elle se mêle avec le froment, l'orge &c. & communique au pain et à la bière la propriété d'enivrer; on éprouve aussi des maux de tête, des vertiges, des assoupissements. D. P. qui a écrit ci-dessus, avoit reconnu que Davies écrit pour les Gallois Efre, Eoliam, Yvraia. Il conclut de là qu'il y a toute apparence que les deux peuples Bretons ont emprunté ce mot des français par le commerce des bleds; et que les francs l'ont mis en usage à raison de l'ivresse que cause cette méchante graine mêlée dans le pain; que c'est le sentiment de nos Etymologistes. Malgré mon respect pour tous ces Etymologistes & pour D. P. lui-même, j'ai pris la liberté d'adopter une opinion contraire, comme on peut le voir dans mes Remarques Sur Ivrai, où j'ai avancé que notre yvre n'est autre chose qu'une variation d'Eyre, ou Efre, comme l'écrit Davies; & je crois y avoir démontré que cet Eyre ou Efre est tout simplement un composé de Ey ou Ef. Racine de Eyra, ou Efa, Boire, & de l'adverbe Re, Trop. c'est donc qui boit trop; et voilà ce qui cause l'ivresse, ou qui fait qu'on est yvre; le nom yvre convient donc parfaitement à la plante dont il s'agit, puisqu'il indique la propriété d'enivrer ou de mettre l'homme qui en mange dans le même état que celui qui boit trop. Qu'on juge donc à présent, ce sont les Bretons qui ont emprunté leur yvre du franc, ou si ce ne sont pas plutôt les francs qui ont emprunté le Bres-yre pour en faire leur yvre, ses dérivés et ses composés, on auroit cependant tort de s'imaginer que ces deux mots se prononcent de la même façon, sous prétexte qu'ils sont écrits par les mêmes lettres; mais il suffit de savoir que le français yvre se termine par un e muet, au lieu qu'en Breton, où l'on ne connaît pas d'e muet, on prononce yvre comme si l'écrit étoit terminé par un e fort ouvert; et les francs l'ayant adopté n'ont fait que s'allonger un peu en prononçant yvrâie. Voyez Ivrai, puisqu'il a plu à D. P. de l'écrire ainsi, afin de le rapprocher du franc dont il prétendait le tirer. Voyez aussi mes Remarques Sur son Article Efa, Boire, que nous prononçons Efa & Eyra, d'où se dérive Efer, Eyer, Boireau, Eferius, Exerius, Sujets à Boire; et de cet Exerius, les Latins auroient bien pu avoir fait d'abord Eberius, qu'ils auroient depuis contracté dans Ebrius, et de là Ebrietas.

Aut nulla Ebrietas, aut tanta sit, ut tibi curas

cripiat: si quæ est inter utrumque, nocet.

ovid. De Remedia. Amoris. lib. 2. p. 214.

YUZEW, juif de nation ou de Religion le P. G. Sur juif, écrit jureau
 et yureau D. P. l'écrit ci-devant jurew. Voyez ce mot, ou j'ai répété la
 Remarque que j'ai eu souvent occasion de faire. Je sais que le double W,
 lorsqu'il est final, prend en son le son de l'o, ainsi yurew, se prononce
 yureo; mais je crois bon de conserver ce double W pour qu'on sente
 plus facilement l'analogie qui se trouve entre le nom simple et ses
 dérivés; entre le sing. et le pl. quoiqu'en ces rencontres le double W ne
 vaille encore en son qu'un simple Y. Par exemple de pl. yurewien ou
 jurewien se prononce en son yurewien ou jurewien; des juifs il en
 est de même du féminin yurewes ou jurewes, que nous prononçons
 yureses ou jureses, juifs, pl. yurewesed ou jurewesed, qu'on prononce
 comme s'il n'y avait qu'un simple Y à la place du double; il en est encore
 de même de yureworer ou jureworer, juiverie le P. G. Sur juiverie, Rue
 ou quartier des juifs, écrit Ar jureworer. Et Ar jurewory je ne connois pas ce
 dernier mot; il est vrai que dans ce pays nous n'avons pas de quartiers
 affectés aux juifs, puisqu'ils n'y résident jamais, et qu'on ne les y voit
 qu'en passant. Le même P. G. termine l'article juif par cette phrase:
 Les juifs se convertiront avant la fin du monde. Ar yurewien a
 recervo Ar feir hac a xistroi ouch done dre vis Binigen a barr ma
 finvero Ar bed, il a étendu la phrase bretonne beaucoup plus que la fran^{se},
 puisqu'elle signifie: Les juifs recevront la foi et retourneront à Dieu
 par une vraie pénitence avant que le monde finisse. En effet leur
 retour nous est annoncé par S. Paul, (Rom. XI.) Comme M. Bossuet
 l'a si bien développé. Note de M. Racine, le fils, à l'appui de ces
 vers où il parle aussi du retour des juifs:

Songer, Songer que même à nos aînés perfides,
 aux restes odieux de ses fils parricides,
 ce Dieu tant outragé doit pardonner un jour:
 contre toute espérance, espérons leur retour.

Bème de la Religion Chant. G. p. 203.

YZAR est un des noms que le P.^e G. Donne au *Sierre-terrestre*, qu'il appelle autrement *ilyo. douas*. cette dernière dénomination veut dire *Sierre de terre*, ce qui revient à la dénomination franç.^{se} de *Sierre-terrestre*. quelqu'un croient que cette plante est la même que les Grecs & les Latins nommoient *Helix*, sorte de *Sierre*; Et ce nom Grec a bien quelque rapport à *Elio*, que D.^e A. a marqué ci-devant pour du *Sierre-terrestre*. quant à *Yzar*, je le crois composé de *is*, ou *Yr*, *Bas*, *Basse*, Et de *Ar*, qui se prend quelquefois pour la terre; En effet cette plante est *Basse* et *rampante*, mais comme j'ai déjà inséré son nom sous la lettre *i*, voyez ci-devant *Yzar*, où j'ai dit quelque chose, relativement à sa description et aux propriétés que Chomet lui attribue.

YZOL, c'est le nom d'une des Deux Rivières de la ville de *Quimperle*, comme le marque le P.^e G. *Yzol*, & *Yzol*. Les franç.^s ont allongé ce nom d'un *e* muet, en sorte qu'ils l'appellent *lyzole*. voyez ci-devant les articles *Kemper* Et *Kemper-Elle*, où j'ai parlé de ces deux villes, que les franç.^s appellent *quimper* ou *quimper-corenlin*, Et *quimper-lei* ou *quimperle*. Le nom de cette dernière, qui est contracté de *Kemper* et d'*Elle*, vient en partie du nom *Elle*, qui est celui de l'autre Rivière qui l'arrose. Elle est en effet bâtie au confluent de *S'Elle* Et d'*Yzol*; ce qui joint à la vue des montagnes qui l'entourent lui donne un aspect pittoresque ou romantique, comme on le dit aujourd'hui un *poète*, embrasé de l'amour de sa patrie, en a célébré les charmes dans la Ronde suivante:

1^{er} Couplet.

qu'un fort important me vante
Petersbourg, *Londres*, *Paris*,
 qu'un autre plus gai, de nante,
 veuille faire un paradis:
 je leur dis, haussant l'épaule,
 que vous avez le goût drôle!
 connoissez vous *quimperle*,
 vivant les bords de *lyzole*
 Et les Rives de *S'Elle*! . . .

Bis.

2^e

Nous n'avons pas de voitures,
 De bals brillants, D'opéras,
 Mais, Sous de simples parures,
 L'on trouve ici mille appas.
 Cherchez-vous gaîté naïve,
 Bonté, Douceur qui captive,
 Esprit, Amabilité ?
 Venez, venez Sur la rive
 De Syzole et de l'Elle.

Bis.

3^e

L'hiver, dans nos assemblées,
 Voyez Sur les Seins de Syz
 De nos beautés rassemblées
 Des fleurs dignes de Cypris:
 on dirait que pour nos belles,
 Zéphir déployant ses ailes,
 En hiver, comme en été,
 porte des Roses nouvelles
 Sur les Rives de l'Elle.

Bis.

4^e

un violon, Le Dimanche,
 manque à notre amusement;
 Mais nous avons, en revanche,
 Et La Ronde Et le volant.
 Doux plaisirs, dont je raffole,
 Vous valez, Sur ma parole,
 qu'un autel vous soit dressé
 Sur les Rives de l'Yzole,
 et Sur les bords de l'Elle.

Bis.

5.
 Êtes-vous, de la nature,
 un amant passionné ?
 aimez-vous, Sur la verdure,
 à rêver en liberté ?
 Eaux limpides, doux ombrages,
 Bois sombres, Rochers Sauvages
 Se trouvent de tout côté,
 Sur les paisibles rivages
 de L'Yzole et de S'Elle.

Bis.

6.
 De la fortune ennemie,
 qui veut m'éloigner de toi,
 je vais, ô Rive chérie,
 à regret suivre la loi.
 Puisse je, aux bords de ton onde,
 dans cent ans, voir tout le monde
 qui s'assemble ici la gaité,
 avec moi danser la Ronde,
 sur les Rives de S'Elle !

Bis.

une jeune Demoiselle de treize ans, qui ne partageoit pas l'enthousiasme de
 l'auteur de la chanson, y ajouta le couplet suivant:

7.
 Vous mettez en évidence
 votre honneur de quimperle ;
 aux plus beaux fleurs de France
 vous nous comparez S'Elle ;
 Croyez-moi, sur ma parole
 quimperle vaut une obole
 Et le chanteur un denier :
 fuyez les bords de L'Yzole
 et les rives de S'Elle.

Bis.

YZ.OM, Besoin. D. l. écrit ci-dessus Edum. Vayer-y.

